

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Mars 2020



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

SOMMAIRE

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2020</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	5
Dispositif des délibérations	9

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

**

A – Conseil communautaire du 05 mars 2020

Délibérations rendues exécutoires le 10 mars 2020

I)- RAPPORTS BUDGETAIRES (BUDGETS PRIMITIFS 2020)

Note de présentation des budgets primitifs

1.- Budget principal

- 1.-Affectation du résultat provisoire de l'exercice 2019 du budget principal
- 2.- Attributions de compensation provisoires 2020
- 3.-Fiscalité directe : fixation des taux d'imposition
- 4.-Reversement du budget principal - Subvention d'équilibre pour le Transport à la Demande – Budget primitif 2020
- 5.-Dette – emprunts 2020 – budget principal
- 6.-Budget primitif 2020 – budget principal

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

2.- Budgets annexes

2.1.-Assainissement collectif

- 1.-Affectation du résultat provisoire de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement collectif
- 2.-Autorisation de programme / Crédits de paiement – budget annexe assainissement collectif
- 3.-Flux financiers entre le budget annexe assainissement collectif et le budget général
- 4.-Dette – emprunts – budget annexe assainissement collectif
- 5.-Budget primitif 2020 – budget annexe assainissement collectif

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

2.2.-Assainissement non collectif

- 1.-Affectation du résultat provisoire de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement non collectif
- 2.-Flux financiers entre le budget annexe assainissement non collectif et le budget général
- 3.-Budget primitif 2020 – budget annexe assainissement non collectif

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

2.3.-GEMAPI

- 1.-Affectation du résultat provisoire de l'exercice 2019 du budget annexe Gemapi
- 2.-Taxe GEMAPI – produit 2020 – budget Gemapi
- 3.-Budget primitif 2020 – budget annexe Gemapi

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

2.4.-TAD

- 1.-Budget primitif 2020 – budget annexe transport à la demande

UNANIMITE

2.5.-ZAE

➤ 2.5.1- Neuilly en Thelle

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités de Neuilly-en Thelle
- 2.-Budget primitif 2020 – budget annexe ZAE Neuilly-en-Thelle

UNANIMITE

UNANIMITE

➤ 2.5.2- Noailles

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités de Noailles
- 2.-Budget primitif 2020 – budget annexe ZAE Noailles

UNANIMITE

UNANIMITE

➤ 2.5.3- Novillers-Sainte Geneviève

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités de Novillers-Sainte Geneviève
- 2.-Budget primitif 2020 – budget annexe ZAE Novillers-Sainte Geneviève

UNANIMITE

UNANIMITE

➤ 2.5.4- ZAE transférées Loi NOTRe dont la ZAE « Portes Sud de l'Oise »

- 1.-Affectation du résultat provisoire de l'exercice 2019 du budget annexe ZAE loi NOTRe
- 2.-Budget primitif 2020 – budget annexe ZAE loi NOTRe

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

II)- Autres rapports

- 1.- RAM – convention de mise à disposition de locaux

UNANIMITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L 2311.5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable des commissions du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2019 du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 1 275 945,19 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 239 630,62 €
Cumul des mandats émis	- 21 468 180,51 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	+ 2 047 395,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	- 680 547,60 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 714 934,77 €
- des mandats de l'exercice	- 3 054 356,09 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	+ 80 545,68€
• en dépenses	- 14 431,73 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	- 953 854,97 €

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget principal de l'affectation du résultat provisoire 2019 à hauteur de + **2 047 395,30 €** comme suit :
 - à la couverture du besoin de financement en affectant **953 854,97 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
 - pour le solde de **1 093 540,33 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 1 019 968,92 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2020 – FIXATION DES MONTANTS

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2020 – FIXATION DES MONTANTS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- La délibération n° 2019-DC-I.1.2 en date du 19 décembre 2019 ;
- Le courrier du Président de la Communauté de communes en date du 28 janvier 2020 notifiant aux 40 communes membres le montant provisoire de leur attribution de compensation ;
- L'avis favorable des commissions du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation provisoires de l'année 2020 dans les conditions ci-dessous :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES - ANNEE 2020			
Communes	Reversement aux communes	Communes	Reversement des communes
ANGY	125 153,00 €	ABBECOURT	27 328,00 €
BALAGNY SUR THERAIN	482 825,00 €	BERTHECOURT	2 742,00 €
BELLE EGLISE	38 310,00 €	LE COUDRAY SUR THELLE	362,00 €
BLAINCOURT LES PRECY	168 977,55 €	CROUY EN THELLE	16 869,00 €
BORAN SUR OISE	604 104,81 €	DIEUDONNE	36 260,00 €
CAUVIGNY	161 233,00 €	FOULANGUES	12 420,00 €
CHAMBLY	1 386 762,00 €	FRESNOY EN THELLE	11 058,00 €
CIRES LES MELLO	586 442,03 €	HEILLES	20 451,00 €
ERCUIS	77 426,00 €	HODENC L'EVEQUE	12 194,00 €
LE MESNIL EN THELLE	129 054,00 €	HONDAINVILLE	6 563,00 €
MELLO	145 439,84 €	LACHAPELLE ST PIERRE	34 425,00 €
MORTEFONTAINE EN THELLE	11 429,00 €	MONTREUIL SUR THERAIN	6 293,00 €
NEUILLY EN THELLE	524 852,00 €	MORANGLES	18 292,00 €
NOAILLES	55 624,00 €	MOUCHY LE CHATEL	6 667,00 €
NOVILLERS LES CAILLOUX	50 684,00 €	PONCHON	27 869,00 €
PRECY SUR OISE	683 058,90 €	PUISEUX LE HAUBERGER	24 127,00 €
SAINTE GENEVIEVE	288 605,00 €	SAINT FELIX	18 832,00 €
THURY SOUS CLERMONT	17 734,00 €	SAINT SULPICE	10 666,00 €
VILLERS ST SEPULCRE	206 088,00 €	SILLY TILLARD	20 236,00 €
VILLERS SOUS ST LEU	495 803,37 €	ULLY ST GEORGES	37 085,00 €
TOTAL	6 239 605,50 €	TOTAL	350 739,00 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.2

- **PREND ACTE** de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif du budget principal 2020 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : FISCALITE DIRECTE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.3

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : FISCALITE DIRECTE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les lois des finances pour 2019 et 2020 notamment leurs dispositions relatives à la taxe d'habitation en termes de suppression de cette taxe à horizon 2023 et de gel du taux à celui de 2019 soit 9.43 % pour la Communauté de communes Thelloise.
- La délibération n°2017-DCC-062 du 20 mars 2017 relative à la détermination du régime fiscal du nouvel EPCI issu de la fusion – taux moyen intercommunal et au mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux sur les taxes ménagères ;
- L'avis favorable des commissions du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **FIXE** pour 2020 les taux d'imposition, tels que ci-après :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,48 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 5,58 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25,32%

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : REVERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE – BUDGET PRIMITIF 2020

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.4

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

**OBJET : REVERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION D’EQUILIBRE
POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE – BUDGET PRIMITIF 2020**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L’avis favorable des commissions du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le versement d’une subvention d’équilibre du Budget Principal vers le Budget annexe Transport à la Demande d’un montant maximum de 126 000,00 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2020 du Budget Principal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20200305-050320-DC-I14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.5

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2020 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** que l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier 2020 est de 13 354 698,22 € ;
- **NOTE** que le stock de dette du budget principal est constitué de 20 contrats classé 1A, produits les moins risqués de la typologie « Gissler » ;
- **DIT** que le montant de l'emprunt d'équilibre budgétaire du budget primitif du budget principal est de 2 000 000,00 € et que le montant de l'ouverture de crédit permettant la gestion de trésorerie est de 500 000 € ;

➤ **PROCEDE** aux inscriptions de crédits suivantes :

- **Remboursement du capital**
868 000,00 €
- **Emprunt d'équilibre**
2 000 000,00 €

➤ **PRECISE** que cette inscription d'emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être réalisée dans sa totalité et sera revue en décision modificative en fonction de l'évolution de l'exécution des dépenses d'investissement et des recettes complémentaires.

- **Ligne de trésorerie** 500 000,00 €
- **Paiement des intérêts** 330 000,00 €
- **Intérêts Courus Non Echus**
 - Rattachement des intérêts courus sur 2019 et mandatés sur 2020 - 82 568,88 €
 - Rattachement des intérêts courus sur 2020 et mandatés sur 2021 76 603,31 €
- **Frais bancaires et assimilés** 2 000,00 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.5

- **PREND ACTE** que l'évolution du capital restant dû (CRD) serait la suivante avec un emprunt d'équilibre budgétaire 2020 de 2 000 000,00 € :

CRD au 01/01/2019	14 201 489,44 €
Remboursements 2019 en capital de la dette du budget principal	- 846 791,22 €
Emprunts 2019 contractés	+ 0,00 €
CRD au 01/01/2020	13 354 698,22 €
Remboursements 2020 en capital de la dette du budget principal	- 868 000,00 €
<i>Emprunt d'équilibre budgétaire 2020</i>	+ 2 000 000,00 €
CRD prévisionnel au 01/01/2021	14 486 698,22 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL
--

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.1.6

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget principal avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2019, dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'au vote par opération des opérations d'investissement dans les conditions décrites en **annexe précitée** :

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Les budgets primitifs sont construits conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil communautaire du 11 février 2020.

Ils s'inscrivent bien sûr dans la logique de la fusion de deux territoires renvoyant au moment de leur fusion à des logiques différentes avec la volonté affirmée depuis 2017 de construire ce paysage intercommunal recomposé dans une volonté de cohésion communautaire.

Les effets de la loi NOTRe, en termes d'une part, d'impacts financiers sur les budgets de la CCT et d'autre part, d'impacts organisationnels et de plan de charge pour les équipes, conjugués à un changement d'échelle de la communauté de communes, s'ils ne sont pas encore complètement assimilés sont en bonne voie de l'être en ce début d'année 2020. Après trois années d'exercice des compétences transférées, l'année 2020 devra être consacrée à prendre la mesure, à travers le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), de la juste corrélation entre le volume des compétences exercées par la CCT et les produits fiscaux qu'elle perçoit.

Dans le même ordre d'idées et fort du renouvellement général des conseils municipaux de mars prochain qui se traduira par un renouvellement de l'organe délibérant de la CCT, y aura-t-il lieu d'anticiper la production et la mise en débat du rapport quinquennal, que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Président de l'EPCI est tenu de présenter soit en janvier 2022 au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI en s'appuyant sur la CLECT (Cf. 2^o du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Ce rapport s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la lettre et l'esprit et de la loi Engagement et Proximité qui vise à simplifier les relations entre communes et intercommunalités en créant un pacte de gouvernance et une conférence des maires et à mieux diffuser et partager l'information au sein de l'intercommunalité.

Les développements qui suivent tiennent compte de l'obligation prévue à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, nonobstant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs, de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles pour chacun des dix budgets (budget principal, budgets annexes Assainissement collectif, Assainissement non collectif, GEMAPI, Transports à la demande, ZAE Neuilly en Thelle, ZAE Noailles, ZAE Novillers les Cailloux-Sainte Geneviève, ZAE transférées loi NOTRe) qui composent les budgets primitifs 2020.

Elle s'articule autour de trois parties :

- La présentation synthétique du portrait de la CCT (I)
- Un retour sur le ROB 2020 (II)
- Les données financières (III)

I.- PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA CCT

1. Limites administratives

La CC Thelloise est issue se compose de 40 communes.

L'intercommunalité s'étend sur 5 cantons :

- 16 communes sur le canton de Chaumont-en-Vexin ;
- 8 communes sur le canton de Montataire ;
- 7 communes sur le canton de Méru ;
- 5 communes sur le canton de Mouy ;
- 4 communes sur le canton de Chantilly.

L'intercommunalité se structure autour de 7 bassins de vie. L'ensemble des communes sont sous l'influence de communes situées à l'extérieur : *Persan-Beaumont, Méru, Mouy, Creil, Bresles, Beauvais et Chantilly*.

2. Profil démographique

La CC Thelloise est la 4^{ème} intercommunalité la plus peuplée du département. Sa population totale au 1^{er} janvier 2020 est de 61 553 habitants.

Un fort dynamisme démographique est à signaler. Le taux d'évolution annuel moyen entre 2009 et 2014 s'élève à 0.8% contre 0.4% au niveau départemental.

La densité de population du territoire est de 194 contre 189 au niveau départemental.

La population est plus jeune qu'en moyenne. L'indice de jeunesse s'élève à 2.0 contre 1.8 au niveau départemental. La part des 75 ans et plus au sein de la population est de 7,9 % contre 9,3 % au niveau national.

Parmi les 40 communes de l'intercommunalité, 9 dépassent les 2 000 habitants. La commune la plus peuplée, Chambly, compte plus de 10 000 habitants. 31 communes sont rurales, 22 comptent moins de 1 000 habitants.

Les mobilités résidentielles sont semblables à celles observées au niveau départemental.

3. Niveau de qualification

Le niveau de qualification est assez proche de la moyenne départementale. Des divergences sont néanmoins à signaler :

- une sous-représentation des non et faiblement diplômés ;
- une surreprésentation des CAP-BEP ;
- une surreprésentation des titulaires du Baccalauréat.

36 communes ont un revenu médian supérieur à la moyenne départementale (20 805 €).

695 foyers étaient allocataires du RSA en 2017 soit 2,9 foyers pour 100 ménages contre 5,8 au niveau national.

4. Profil socio-professionnel

30 678 actifs (personnes ayant un emploi et chômeurs) sont recensés dans l'intercommunalité. Ils sont surreprésentés parmi les 15-64 ans.

Le profil socioprofessionnel s'écarte de la moyenne départementale :

- une sous-représentation des actifs sans activité, des retraités et des ouvriers ;
 - une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés.
- La plus grande part des actifs travaille hors du département.

La majorité des emplois locaux sont occupés par des résidents de l'intercommunalité.

5. Emploi-chômage

12 652 emplois sont recensés dans l'intercommunalité.

Le profil des emplois est assez proche de celui observé sur le département. Des disparités sont à signaler :

- Une sous-représentation des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures,
- Une surreprésentation des emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

Au 1^{er} février 2019, 4 299 entreprises étaient enregistrées au sein du répertoire SIRENE et la part des emplois industriels représente 17 %, identique au taux départemental.

6 des 12 établissements qui emploient plus de 100 salariés sont situés à CHAMBLY, 5 sont localisés à CIRES LES MELLO.

Le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne départementale : 10.6% contre 13.7% (taux de chômage au sens RP).

Le taux de chômage est nettement moins important qu'au niveau départemental chez les 15-24 ans : 25.8% contre 31.1%.

Le taux de chômage chez les 55-64 ans est légèrement supérieur à la moyenne départementale : 11.4% contre 11.2%.

Le taux de chômage localisé 2016 n'est disponible qu'à l'échelle départementale. Le taux de chômage global de l'Oise en 2016 était estimé à 10.0% de la population active (-0.2 pts par rapport à 2015), 27.3% pour les 15-24 ans (+0.3 pts) et 6.6% pour les 50 ans ou plus (-0.3 pts).

6. Logement

Le parc immobilier est essentiellement constitué de maisons individuelles : 81.6% des logements contre 67.2% au niveau départemental.

Des divergences sur le statut d'occupation sont également à signaler :

- une sous-représentation des locataires HLM : 11.3% contre 17.9% au niveau départemental ;
- une surreprésentation de propriétaires : 73.3% contre 61.8% au niveau départemental.

Enfin, un taux de logements vacants est de 5,9%.

7. Equipements et services

12 pôles de services recensés sur l'intercommunalité :

- 1 pôle principal (CHAMBLY) ;
- 4 pôles secondaires (NEUILLY/NOAILLES/PRECY/SAINTE GENEVIEVE) ;
- 7 pôles locaux (BALAGNY/BORAN/CIRES/ERCUIS/LE MESNIL/ULLY/MILLERS SOUS SAINT LEU).

Les pôles principaux, secondaires et locaux concentrent respectivement au moins 30, 20 et 10 équipements et services parmi les 52 recensés dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) de l'Oise.

L'accessibilité aux équipements et services est satisfaisante dans l'intercommunalité. Les principales difficultés d'accessibilité aux équipements et services se concentrent dans les communes du nord-ouest.

Les services publics sont concentrés dans 3 communes : Chambly, Neuilly-en-Thelle et Noailles.

II.- RETOUR SUR LE ROB 2020

La préparation budgétaire 2020 a été très largement impactée par les opérations de renouvellement général des conseils municipaux. Il n'est pas inutile de rappeler que les budgets 2020 qui sont présentés le sont en l'absence de notification des bases et produits fiscaux de la CCT et à un moment où le comptable n'a pas encore tout à fait produit la totalité de ses comptes de gestion.

Les budgets ont par conséquent été construits sur des bases prudentielles, s'agissant des recettes et s'appuient aussi sur les premières données de l'étude engagée sur les ressources territoriales qui fait apparaître les caractéristiques principales suivantes :

1.- Les ressources territoriales

1/ La CCT a eu recours entre 2014 et 2017 de manière récurrente à l'endettement sur son budget principal afin de financer ses investissements et le faible niveau d'épargne sur le budget principal, entre 2013 et 2018, a pu présenter un risque de solvabilité de l'EPCI.

Cette situation nécessitait en conséquence une maîtrise des investissements ainsi qu'un travail d'optimisation des recettes et des dépenses de fonctionnement.

2/ En 2019, le budget principal de la CCT présente des niveaux d'épargnes reconstituées, après 5 ans d'absence d'épargne, à hauteur de 2 M€ pour l'épargne de gestion et près d'1 M€ pour son épargne nette.

Le niveau d'épargne du budget principal s'explique par une stagnation des recettes de fonctionnement et une hausse progressive même mesurée des dépenses de fonctionnement. Cet effet de ciseaux, correspondant à l'évolution divergente des produits et des charges, a été interrompu en 2019 grâce à l'instauration de la TEOM (produit net 1,3 M€) et au respect du principe d'annualité budgétaire (0.7M€ de rattachements).

3/ Entre 2013 et 2019, les attributions de compensations versées aux communes sont en progression de 16,43 % en moyenne sur la période considérée alors que dans le même temps l'évolution moyenne des bases de CFE progresse de 0,44 %.

4/ Les produits de fonctionnement suivent une tendance légèrement baissière jusqu'en 2018 (-5.5% entre 2017 et 2018), liée à la baisse des dotations (-47 % depuis 2010, de 4,2 M€ en 2010 à 2,2 M€ en 2019).

Les produits de la fiscalité locale connaissent une progression constante. Toutefois, le potentiel fiscal de la CCT (235 €/habitants en 2018), indicateur de richesse fiscale correspondant au produit fiscal théorique qui s'obtient pour une année n en appliquant aux bases d'imposition n-1 les taux moyens nationaux n-1, est plus faible que les EPCI voisins (381 € pour la CC des Sablons, 284 € pour la CC du Clermontois ou la CC du Haut Val d'Oise).

L'optimisation des bases fiscales permettrait de dynamiser davantage les recettes de fonctionnement, notamment d'une part par le reclassement par l'administration fiscale, des logements effectivement occupés mais considérés à tort vacants, et d'autre part par d'une requalification des logements insalubres dans leurs bonnes catégories.

De même, des pistes d'optimisations des bases concernant la fiscalité des entreprises pourraient être mises en œuvre à travers notamment la CFE et la TASCOM.

Enfin, une vigilance toute particulière sera apportée sur la compensation de la taxe d'habitation, sa suppression à horizon 2023 engendrant le gel du taux au niveau de celui de 2019. Or, la disparité des taux au moment de la fusion de nos deux territoires avait amené la nouvelle intercommunalité à mettre en place un mécanisme de lissage afin d'obtenir un taux unique. Ce lissage portait sur une durée de 12 ans pour la taxe d'habitation et 3 ans pour la CFE. Il est nécessaire de signaler cette situation aux services de la DDFIP pour connaître les bases de la compensation entre le taux voté et le taux lissé.

C'est dans ce contexte qu'ont été présentés, le 11 février dernier, les projets de budgets primitifs 2020, qui ont tenu compte des nombreux chantiers engagés depuis la fusion des deux territoires et qui devront coïncider cette année avec l'adoption du document de référence et intégrateur que constitue le SCOT après que l'approbation de documents cadres traduisant les priorités du conseil communautaire ait permis de fixer un cap pour la CCT.

Bien évidemment, à ce stade, il ne s'agit pas de préjuger du contenu du nouveau projet politique mais bien de s'inscrire dans la continuité des trois années d'exercice de la fusion et de continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de préserver notre capacité à investir.

Ainsi, le contenu des budgets primitifs s'attache à garantir les 3 priorités retenues depuis 2017 et à tenir compte des grands chantiers qui s'imposent à la CCT en 2020 en intégrant ceux soumis déjà à études ou qui le seront à partir de 2020.

Ce qu'il faut retenir c'est que désormais, la construction budgétaire intègre une dimension rétrospective (pour expliquer la situation d'épargne négative des années 2011 à 2018) et surtout prospective qui doit permettre à la CCT, en continu, d'améliorer le pilotage financier de l'ensemble de ses budgets et d'adapter ses ambitions à ses capacités financières.

2.- Les principaux chantiers 2020

2020 sera marquée pour l'essentiel par les principaux chantiers suivants :

1. L'approbation du SCOT par le nouveau conseil communautaire pour fixer les enjeux du territoire à horizon de 10/20 ans.
2. Indépendamment de la feuille de route que constitue La *stratégie de développement économique* :
 - la poursuite de l'aménagement de la ZAE de NEUILLY EN THELLE avec l'installation à la clé de nouvelles entreprises sur cette ZAE ;
 - une attention particulière à l'entretien courant des ZAE en lien étroit avec les maires des communes concernées ;
 - l'engagement d'une politique offensive de commercialisation des m2 de la ZAE de NOAILLES.
3. L'approbation du *schéma directeur d'assainissement 2021/2026* qui renvoie au pilotage pluriannuel de cette typologie d'investissements et qui reflétera la première véritable programmation des chantiers retenus par le conseil communautaire pour les 6 prochaines années.
4. L'exercice plein et entier de notre compétence « *organisation de la mobilité* » avec la poursuite de l'amélioration en continu de notre offre de services avec pour objectif que le versement mobilité suffise à équilibrer le budget annexe TAD et dans le même temps un réexamen du réseau des voies d'intérêt communautaire.
5. L'amélioration du nombre de places de *stationnement* à proximité des *gares pour favoriser l'intermodalité* avec les communes de BERTHECOURT ET CHAMBLY.
6. Le démarrage des travaux de réalisation de *l'aire d'accueil des gens du voyage* avec une mise en service pour la fin de l'année 2020 et l'optimisation des recettes pour financer cet équipement, non inscrites dans le projet de budget primitif du budget principal (Etat/DETR et FSIL + Département) et la poursuite de la collaboration engagée avec les maires en matière de *terrains familiaux locatifs*.
7. Après l'extension des horaires d'accueil des HGI et leur doublement, une meilleure couverture territoriale du *Relais Assistantes Maternelles* qui aura une première concrétisation sur NOAILLES dès le 6 avril prochain avec la tenue de permanences et l'organisation d'ateliers d'éveil. Ces mêmes ateliers qui seront également organisés le samedi matin au siège de la CCT à raison d'un samedi par mois à destination des parents et de leurs enfants étant rappelé que le RAM se trouve conforté par le renouvellement de son agrément par la CAF et de son financement pour la période 2020/2023.
8. L'engagement des travaux nécessaires d'une part, au *renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères* et d'autre part, à *l'optimisation de la Redevance Spéciale et l'anticipation à juin* plutôt qu'en octobre des délibérations à prendre en la matière.
9. Un suivi attentif du taux de pénétration du *Très Haut Débit* au titre des 28 700 prises déployées sur tout le territoire entre 2014 et 2019.
10. Après la réalisation du barreau RD1001/RD49, l'engagement des études pour le *désenclavement de la ZAE de Noailles* pour faciliter la vente des terrains à vocation économique disponibles sur cette zone.

11. La mise en œuvre opérationnelle du *schéma d'actions touristiques* avec notamment la promotion de sites majeurs et la valorisation d'activités touristique-sportives sur le THERAIN mais aussi l'organisation d'itinéraires de balades autour de pôles stratégiques, le soutien à la réalisation de la véloroute V32, sur le tracé de l'ancienne voie ferroviaire HERMES/BEAUMONT SUR OISE. Enfin, l'édition d'une plaquette semestrielle de 12 pages donnant envie d'itinérer en Thelloise.
12. L'engagement des travaux nécessaires au renouvellement de la gestion déléguée de la *piscine communautaire AQUATHELLE à CHAMBLY* et la mobilisation des crédits d'étude pour réfléchir à l'attractivité de cet équipement.
13. En matière de *logement*, en lien avec la restitution de l'Etude de Planification Energétique qui a eu lieu le 12 février dernier, et dès après l'adoption du SCOT, les travaux du Programme Local de l'Habitat seront engagés afin de permettre à la CCT de décliner une politique du logement adaptée aux besoins de son territoire et à ses capacités financières.

3.- Les équipes de la CCT

Cette synthèse des principaux chantiers à conduire en 2020 serait désincarnée s'il n'était pas question ici des équipes de la CCT en charge de leur mise en œuvre et de l'exécution des délibérations du Conseil communautaire.

Les équipes comptent 45 agents représentant 42,91 Equivalents Temps Plein (ETP). En termes de dépenses, celles-ci représentent 10,41 % des dépenses réelles de fonctionnement. En termes de prévisions budgétaires, de BP à BP, les dépenses de personnel restent stables avec une inscription de 2,495 M€ qui permet de tenir compte :

- De l'extension du RIFSEEP à tous les cadres d'emploi de la collectivité qui y sont éligibles,
- Des salaires chargés correspondants aux emplois pourvus,
- D'une provision pour les postes vacants à pour voir.

Sur ce dernier point, il faut souligner que le tableau des effectifs recense 57 emplois budgétaires pour 45 pourvus. Si le tableau des effectifs (57 emplois budgétaires) apparaît calibré aux besoins de la CCT, le nombre d'ETP pourvus (42,91), le niveau des dépenses de personnel et la circonstance que tous les agents n'occupent pas effectivement leur poste de travail en raison de congés de longue durée, témoignent d'un réel sous-effectif dans la mesure où ce poste représente une dépense de 35 € par habitant contre 80 € pour des EPCI comparables à la CCT.

Pour autant, il y a lieu de souligner les effets positifs des recrutements opérés depuis 2019 à la commande publique, et en toute fin d'année sur les pôles administration générale, cohérence territoriale et assainissement/déchets. Il s'agit dans tous les cas de fonctionnaires expérimentés, disposant d'une parfaite connaissance du territoire, d'un sens du compte rendu et rompus au travail en équipe et au management.

Les effets de ces recrutements sont déjà palpables au sein des équipes qui ont connu un moment de bouleversements importants en fin d'année 2019 avec l'achèvement de 4 grands chantiers RH qui se sont traduits par 4 délibérations soumises au Conseil communautaire du 19 décembre 2019 (temps de travail, régime indemnitaire, règlement intérieur).

L'engagement de la restitution du diagnostic des risques psycho sociaux au sein de la CCT, marqué par une plus grande volonté de dialogue social de part et d'autre est de nature à apaiser les relations au travail.

Il y a lieu également de signaler la volonté de l'autorité territoriale de faciliter l'intégration de travailleurs handicapés au sein de la CCT, volonté qui serait lettre morte sans l'accompagnement, l'écoute et la disponibilité des équipes.

L'année 2020 devra aussi être consacrée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sous le prisme à la fois de la pyramide des âges (départs à la retraite annoncés) et des transferts de compétences à venir.

- A ce jour l'encadrement et le pilotage des deux **pôles, Assainissement et Déchets** qui impactent fortement les budgets de la CCT est assuré tout comme la présence de la CCT sur le terrain pour l'exercice de ces deux compétences grâce à l'arrivée d'une part, d'une ingénieure principale qui anime et pilote administrativement et financièrement ces deux pôles, d'autre part, de deux techniciens sur chacun de ces deux pôles.

Sauf à entrevoir la possibilité de bénéficier de personnels transférés correspondant, à terme, à l'exercice de la compétence eau, ce pôle ne devrait pas connaître de recrutements complémentaires.

- En revanche, il est désormais indispensable de renforcer le service développement économique, tourisme et emploi afin de repartir du document cadre intitulé stratégie de développement économique pour piloter notre développement et les différents partenariats noués avec les missions locales ainsi qu'avec les organismes consulaires. Il faut aussi placer le développement économique dans sa dimension aménagement.

Ce service bénéficie d'ores et déjà du renforcement du service patrimoine qui s'est enrichi de deux agents même à mi-temps qui assurent désormais avec un autre agent à temps plein, l'entretien régulier des ZAE, des parkings communautaires et du siège de la CCT.

A plus long terme, et en lien avec la compétence assainissement et développement économique dont l'exercice a fait grossir le patrimoine de la CCT, et pour disposer d'une vision exacte de sa consistance et de son état, il faudra également envisager de recourir à une **solution de Gestion du Patrimoine Assisté par Ordinateur (GPAO)**.

Il y aura lieu d'envisager de doter la CCT d'un véritable **secrétariat général et de l'équiper de logiciels gestion des délibérations et courrier**, adaptés afin notamment de faciliter et de sécuriser l'envoi dématérialisé des rapports et délibérations aux délégués communautaires ainsi qu'aux maires et de créer ainsi un extranet élu dans lequel seraient déposés l'ensemble des informations utiles à leurs fonctions.

Il serait utile de réfléchir à partir de **2021/2022 au changement de logiciel de gestion financière**, celui en place s'avérant peu ou mal adapté à la taille de la CCT et à sa gestion budgétaire en AP/CP.

A ce stade et compte tenu de la réorganisation des services de la DGFIP, suppression du poste comptable de NEUILLY EN THELLE au profit de la mise en place d'un conseiller avec un large périmètre géographique, (le territoire de l'Oise serait divisé en 4), il y aura nécessairement un transfert de charges et une perte d'expertise et de conseil qu'il faudra combler par le **recrutement d'un agent expérimenté susceptible d'accompagner le responsable des finances dans cette transition**.

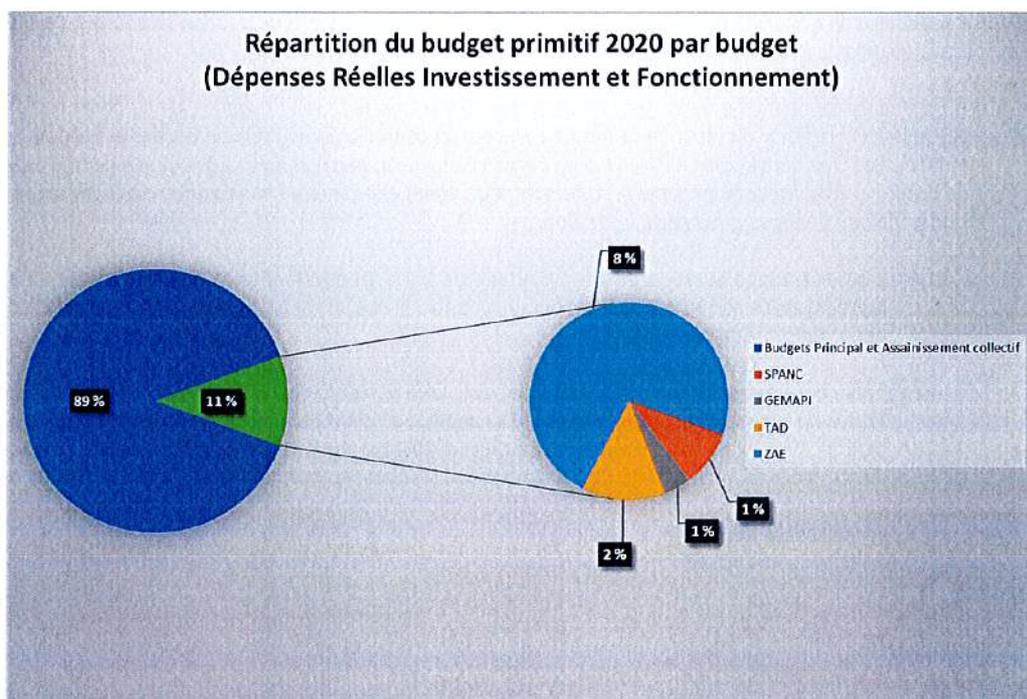
- Il est nécessaire aussi de **diffuser une culture de la transversalité et de la proximité** au sein des équipes que ce soit en direction et pour un meilleur service aux habitants, usagers qu'en direction de nos partenaires que sont les communes.
- Enfin, et l'expérience le prouve, s'agissant des pôles déchets et assainissement, il serait efficient de **recruter un cadre susceptible d'animer l'ensemble du pôle cohérence territoriale** et d'y adjoindre, à partir du SIG existant, une véritable **fonction d'Observatoire** qui sécuriserait la production des documents cadre de la collectivité qui repose sur la collecte et le traitement d'un grand nombre de données puis leur analyse pour servir d'aide à la préparation et à la décision des élus et qui concourt à une meilleure connaissance des enjeux du territoire.

III.- DONNEES FINANCIERES DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2020. Toutefois, les éléments ci-après concerneront principalement le budget principal et le budget assainissement collectif, représentant 89 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Budgets	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Dépenses Réelles d'Investissement	TOTAL
Budget Principal	21 239 938,32	3 870 000,00	25 109 938,32
Budget Assainissement Collectif	1 309 808,50	12 189 070,94	13 498 879,44
SPANC	217 600,00	178 354,59	395 954,59
GEMAPI	151 200,00	131 264,46	282 464,46
TAD	950 110,00	0,00	950 110,00
ZAE	2 790 764,53	63 070,85	2 853 835,38
TOTAL	26 659 421,35	16 431 760,84	43 091 182,19



1.1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1.- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
013 Atténuations de charges	60 000,00	0,00	60 000,00	30 000,00	90 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	483 815,00	0,00	483 815,00	20 000,00	503 815,00	400 000,00	0,00	400 000,00
73 Impôts et taxes	18 439 039,00	0,00	18 439 039,00	45 000,00	18 484 039,00	18 710 990,26	0,00	18 710 990,26
74 Dotations, subventions et participations	2 797 010,00	133 777,39	2 930 787,39	0,00	2 930 787,39	2 660 476,00	0,00	2 660 476,00
77 Produits exceptionnels	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	50 500,00	0,00	50 500,00
Total Recettes Réelles	21 849 864,00	133 777,39	21 983 641,39	95 000,00	22 078 641,39	21 881 966,26	0,00	21 881 966,26
002 Résultat d'exploitation reporté	1 262 578,56	0,00	1 262 578,56	13 366,63	1 275 945,19	1 093 540,33	0,00	1 093 540,33
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	866 801,00	0,00	866 801,00	0,00	866 801,00	150 422,00	0,00	150 422,00
Total Recettes d'Ordre	2 129 379,56	0,00	2 129 379,56	13 366,63	2 142 746,19	1 243 962,33	0,00	1 243 962,33
Total Recettes de Fonctionnement	23 979 243,56	133 777,39	24 113 020,95	108 366,63	24 221 387,58	23 125 928,59	0,00	23 125 928,59

➤ Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. La prévision est de 60 000,00 €.

➤ Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Ce chapitre comprend le remboursement des frais de personnel des budgets annexes assainissement collectif et SPANC à hauteur de 280 000,00 € ainsi que les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le Conseil communautaire :

Redevances	BP 2020
Collecte et traitement des ordures ménagères	100 000,00
Crèches et garderies	20 000,00
Total général	120 000,00

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 85 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

- ✓ Contributions directes

La Communauté de communes a décidé de maintenir les taux d'imposition. Si les taux arrêtés par la THEL-LOISE ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages quant à elles progresseraient de 0,9 % pour la taxe d'habitation due par les propriétaires des résidences principales et les taxes foncières seraient revalorisées à hauteur de 1,2 %, tenant compte de l'inflation des prix à la consommation constatée entre les mois de novembre n-1 et n-2.

|| La suppression de la taxe d'habitation à horizon 2023 engendre le gel du taux au niveau de celui de 2019 et ne sera en conséquence plus voté.

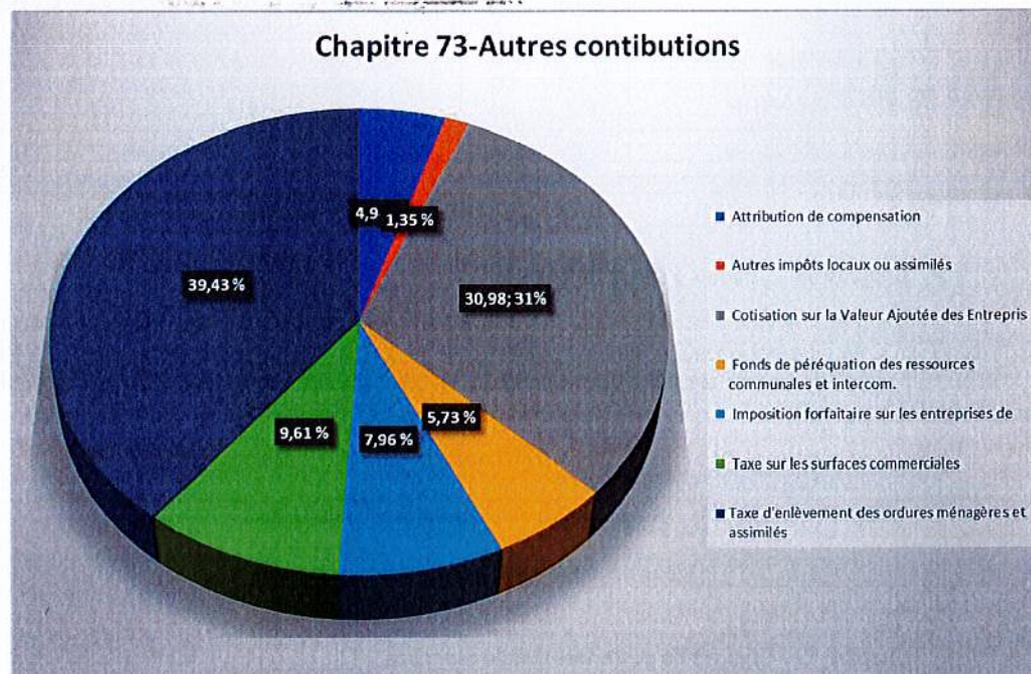
Libellés	Bases d'imposition effectives 2018	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition en 2018 et 2019	Variation des bases 2019	Produit effectifs 2019	Variation des bases (estimation)	Taux proposé en 2020	Produit BP 2020
Taxe d'habitation	66 566 056,00	67 439 599,00	9,43 %	1,31%	6 356 164,00	68 701 000,00	9,43 % (*)	6 625 118,00
Taxe foncière (bâti)	52 795 641,00	53 501 318,00	2%	1,34%	1 074 173,00	54 677 000,00	2%	1 093 540,00
Taxe foncière (non bâti)	1 716 784,00	1 693 854,00	2,48 %	-1,34%	120 464,00	1 721 855,00	2,48 %	42 702,00
CFE	15 162 982,00	14 970 116,00	25,32 %	-1,27%	3 806 432,00	15 200 000,00	25,32 %	3 848 640,00
				1,01%	11 357 233,00			11 610 000,00

(*) Le taux de la taxe d'habitation ne sera plus voté, gelé au taux voté en 2019

✓ Autres Contributions

Les autres taxes du chapitre 73 sont composées principalement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (2,8 M€) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (2,2 M€). Elles représentent 27 % du montant de ce chapitre.

Par ailleurs, la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) représentent respectivement 682 K€ et 565 K€ en 2020.



➤ Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 12,19 % des recettes réelles de fonctionnement et évolue de manière très prudente par rapport à l'année dernière. Il est composé principalement de la dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les deux composantes sont la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Chapitre 74	BP 2019	CA 2019	BP 2020
État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habita	240 000,00	252 229,00	210 000,00
État - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	76 352,00	70 000,00
Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	20 000,00	20 026,00	20 000,00
Autres organismes	341 227,39	314 667,72	139 196,00
Départements	36 560,00	26 340,00	22 280,00
FCTVA	41 000,00	22 171,89	24 000,00
Dotation de compensation des groupements de communes	1 717 000,00	1 651 391,00	1 650 000,00
Dotation d'intercommunalité	525 000,00	568 503,00	525 000,00
DGD	10 000,00	14 672,08	0,00
TOTAL	2 920 787,39	2 931 680,61	2 660 476,00

Les inscriptions au BP 2020 du compte 7478 « Autres organismes » sont en forte diminution compte tenu de l'absence de perception des recettes en provenance de la CAF au titre de la compétence jeunesse et de celle de l'AESN pour le schéma directeur d'eau potable.

1.1.2.- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
611 Charges à caractère général	5 993 446,00	85 308,84	6 078 748,84	201 170,97	6 279 919,81	6 710 440,00	224 051,32	5 934 491,32
612 Charges de personnel et frais assimilés	2 495 000,00	0,00	2 495 000,00	0,00	2 495 000,00	2 495 000,00	0,00	2 495 000,00
614 Atténuations de produits	6 924 327,00	0,00	6 924 327,00	15 000,00	6 939 327,00	6 946 735,00	0,00	6 946 735,00
622 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
65 Autres charges de gestion courante	5 357 904,00	0,00	5 357 904,00	0,00	5 357 904,00	5 364 712,00	0,00	5 364 712,00
66 Charges financières	331 187,63	0,00	331 187,63	0,00	331 187,63	330 000,00	0,00	330 000,00
67 Charges exceptionnelles	151 940,00	0,00	151 940,00	25 329,03	177 269,03	156 000,00	0,00	156 000,00
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses Réelles	21 281 798,63	85 308,84	21 367 107,47	241 500,00	21 608 607,47	21 015 887,00	224 051,32	21 239 938,32
023 Virement à la section d'investissement	1 275 925,48	0,00	1 275 925,48	-133 133,37	1 142 792,11	418 304,27	0,00	418 304,27
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 469 988,00	0,00	1 469 988,00	0,00	1 469 988,00	1 467 686,00	0,00	1 467 686,00
Total Dépenses d'Ordre	2 745 913,48	0,00	2 745 913,48	-133 133,37	2 612 780,11	1 885 990,27	0,00	1 885 990,27
Total Dépenses de Fonctionnement	24 027 712,11	85 308,84	24 113 020,95	108 366,63	24 221 387,58	22 901 877,27	224 051,32	23 125 928,59

➤ Chapitre 11 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement représentant 27,94 % des dépenses réelles de fonctionnement (28,45 % au BP 2019). Les inscriptions budgétaires 2020 ont peu varié par rapport au budget 2019.

Les contrats de prestations de services (compte 611) couvrent 71,82 % des charges à caractère générale répartis principalement entre la compensation financière pour contrainte de services public de la piscine (582 500,00 €) et la collecte et le traitement des ordures ménagères (3 650 000,00 €).

Les études/recherches et les travaux de voirie représentent respectivement 5,55 % et 4,36 % de ce chapitre.

➤ Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses de personnel représentent moins de 12 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En termes d'évolution, les dépenses 2019 et 2020 sont à isopérimètre en ce sens qu'il n'y a plus lieu d'opérer de retraitement pour tenir compte de la restitution de la compétence jeunesse à mi année 2018.

Ainsi, à périmètre constant et de BP à BP, les dépenses de personnel restent stables avec une prévision à 2 495 000,00 € identique à 2019 quand le CA provisoire fait apparaître une réalisation à hauteur de 2 081 118,00 € qui par rapport au CA retraité de 2018 (2 066 000,00 €) est également stable.

Cette prévision budgétaire tient compte :

- De l'extension du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois de la collectivité qui y sont éligibles et d'autre part, des modalités retenues lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019 en matière de régime indemnitaire pour les autres cadres d'emplois,
- Des salaires chargés correspondants aux postes pourvus au 31 décembre 2019 pour 2 039 870,00 €,
- D'une provision pour les postes vacants à pourvoir et celui pourvu au pôle déchets depuis le 16 janvier 2020 pour 220 000 € :
- un éducateur de jeunes enfants pour le relais des assistantes maternelles (4^{ème} poste pourvu à compter du 1^{er} mars par un CDD de 2 mois),
- le remplacement de l'assistante administrative du service assainissement, en congés maternité, avec une prise de fonctions à compter du 3 février dernier,
- la projection de deux postes de catégorie A, d'un poste de catégorie B et d'un poste de catégorie C de la filière administrative

Ces recrutements peuvent intervenir à tout moment exception faite d'un des deux postes de catégorie A car les emplois correspondants figurent au tableau des effectifs.

La différence de 235 K€ s'explique par le remboursement à la ville de Chambly du salaire d'un agent mis à disposition à mi-temps affecté au service urbanisme mutualisé (au titre de 2019 et 2020 / 60 K€), les charges d'assurances (77 K€), l'action sociale en faveur du personnel. (48 K€) notamment.

Enfin, une provision est faite pour intégrer différentes mesures intéressant l'emploi et la gestion des personnels en place (avancement d'échelon, PPCR, revalorisations salariales, visites médicales...).

➤ Chapitre 14 – Atténuations de produits

En 2020, elles représentent 32,70 % des dépenses réelles de fonctionnement soit le 1^{er} poste de ces dépenses.

Ce chapitre comprend :

- Les attributions provisoires notifiées aux 40 communes qui ont été calculées sur la base des attributions de compensation définitives de 2019, d'un montant total de 6 239 606,00 €.
- La Communauté contribue au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 pour un montant de 697 129,00 €.

➤ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent près de 25,25 % des dépenses réelles de fonctionnement. 93 % de ce chapitre est dédié à la contribution au SMDO (3 200 000,00 €) et au SDIS (1 799 562,00 €)

1.2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
020 Dépenses imprévues	9 613,20	0,00	9 613,20	0,00	9 613,20	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	846 800,00	0,00	846 800,00	0,00	846 800,00	968 000,00	0,00	868 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	70 000,00	0,00	70 000,00	284,83	89 100,00	105 000,00	5 706,00	110 706,00
204 Subventions d'équipement versées	567 950,00	18 815,17	586 765,17	0,00	567 950,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 086 500,00	0,00	1 086 500,00	-102 500,00	1 183 262,87	882 568,27	4 664,00	887 232,27
23 Immobilisations en cours	248 000,00	202 062,87	450 062,87	-47 800,00	203 000,00	2 000 000,00	4 061,73	2 004 061,73
Total Dépenses Réelles	2 819 250,00	220 878,04	3 049 741,24	-150 015,17	2 899 726,07	3 855 568,27	14 431,73	3 870 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	680 547,43	0,00	680 547,43	0,00	680 547,43	1 019 968,92	0,00	1 019 968,92
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	866 801,00	0,00	866 801,00	0,00	866 801,00	150 422,00	0,00	150 422,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	413 773,15	413 773,15	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'Ordre	1 547 348,43	0,00	1 547 348,43	413 773,15	1 961 121,58	1 170 390,92	0,00	1 170 390,92
Total Dépenses d'Investissement	4 366 598,43	220 878,04	4 597 089,67	263 757,98	4 860 847,65	5 025 959,19	14 431,73	5 040 390,92

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 3 870 000,00 € correspondent au remboursement du capital de la dette mais surtout sont dédiés aux investissements 2020, notamment la création de l'aire d'accueil des gens du voyage représentant 73 % des opérations nouvelles.

OPERATIONS	BP 2020	RAR	BP + RAR 2020
AIRE DES GENS DU VOYAGE	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00
BASSIN DE NATATION CHAMBLY	85 000,00	0,00	85 000,00
COLLECTE SELECTIVE	50 000,00	0,00	50 000,00
DESENCLAVEMENT PLATEAU DU THELLE	26 000,00	0,00	26 000,00
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	44 168,00	5 832,00	50 000,00
GARE DE BERTHECOURT	50 000,00	0,00	50 000,00
GARE DE CHAMBLY	5 000,00	0,00	5 000,00
GARE SAINT SULPICE	21 938,27	4 061,73	26 000,00
LOCAUX ADMINISTRATIFS	50 000,00	0,00	50 000,00
COLONNES A VERRES (EX RURALOISE)	110 000,00	0,00	110 000,00
REFECTION VOIES INTERET COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	0,00
ZONES D'ACTIVITES	395 482,00	4 538,00	400 000,00
TOTAL	2 987 568,27	14 431,73	3 002 000,00

Sont également programmés :

- Développement économique : La continuité du projet de signalétique des ZAE, une enveloppe de 50 000 € est réservée pour la fabrication et l'installation de Relais Infos Services (RIS) ainsi qu'une programmation de rénovation importante en investissement de l'ordre de 350 000 €.
- Service public d'enlèvement et d'élimination des déchets : Poursuite de l'extension des consignes de tri (50 K€) et des colonnes à verre (110 K€).
- Travaux d'aménagement des abords des gares : Une inscription de 81 K€ est prévue sur 2020 pour des aménagements des abords des différentes gares du territoire dont l'acquisition des emprises foncières à Berthecourt.

Des provisions budgétaires sont également inscrites pour

- Services communautaires (50 K€),
- Equipements sportifs d'intérêt communautaire : piscine Aquathelle (85 K€ dont 25 K€ pour les études et 60 K€ pour les travaux évoqués lors du comité de gestion de 2019),
- Services communautaires : matériel informatique, site internet, mobilier (50 K€).

Enfin, selon l'avancement des études et en fonction de la décision que prendra le conseil communautaire, une nouvelle opération pourra être programmée sur 2021 concernant le désenclavement de la ZAE de Noailles ainsi que sur les voiries d'intérêt communautaire après à un réexamen complet du réseau des voies.

Le financement de ces dépenses d'investissement s'opère du FCTVA (120 000,00 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (953 854,97 €) et de l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 2 000 000,00 €

Compte tenu des équilibres, un virement de la section de fonctionnement (dépenses) à la section d'investissement (recettes) est possible à hauteur de 418 304,27 €.

	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10 Dotations, fonds divers et réserves	226 000,00	188 220,84	414 220,84	-13 515,02	735 737,32	120 000,00	0,00	120 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	336 031,5	0	336 031,50			953 854,97	0,00	953 854,97
13 Subventions d'investissement	80 000,00	378 173,15	458 173,15		458 173,15	0,00	80 545,68	80 545,68
16 Emprunts et dettes assimilées	643 750,70	0,00	643 750,70	-3 366,61	640 384,09	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Total Recettes Réelles	1 284 782,20	566 393,99	1 851 176,19	-16 881,63	1 834 294,56	3 073 854,97	80 545,68	3 154 400,65
001 Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 275 925,48	0,00	1 275 925,48	-133 133,37	1 142 792,11	418 304,27	0,00	418 304,27
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 469 968,00	0,00	1 469 968,00		1 469 968,00	1 467 686,00	0,00	1 467 686,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	413 773,15	413 773,15	0,00	0,00	0,00
Total Recettes d'Ordre	2 745 913,48	0,00	2 745 913,48	280 639,78	3 026 533,26	1 885 990,27	0,00	1 885 990,27
Total Recettes d'Investissement	4 030 695,68	566 393,99	4 597 089,67	263 758,15	4 850 847,82	4 959 845,24	80 545,68	5 040 390,92

1.3.- ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

1.3.1- LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

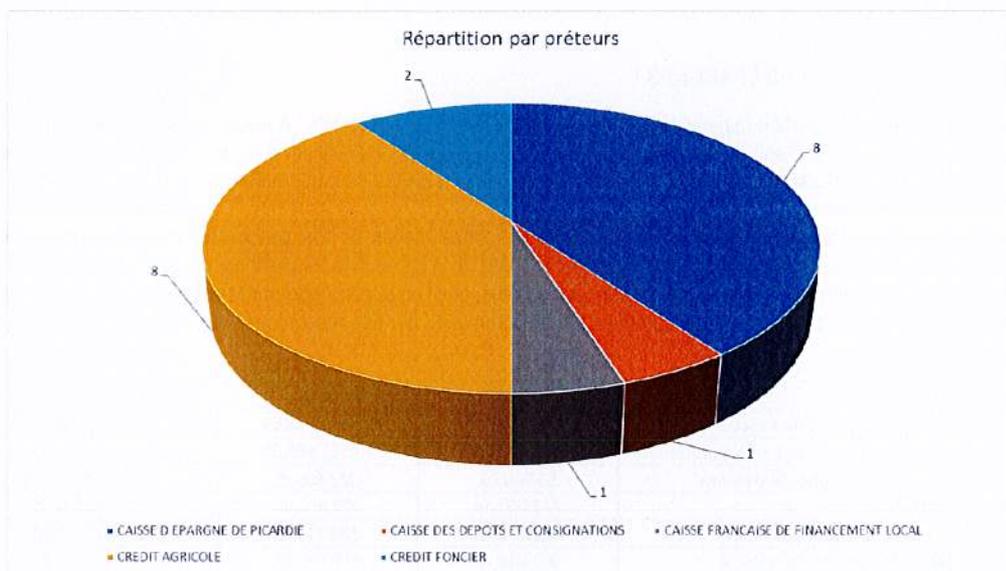
Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R. 2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

	CCT	France (*)
1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	347 €/hab	336 €/hab
2. Produit des impositions directes/population	247 €/hab	305 €/hab
3. Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	357 €/hab	399 €/hab
4. Dépenses brutes d'équipement/population	48 €/hab	73 €/hab
5. Dette/population	232 €/hab	231 €/hab
6. DGF/population	36 €/hab	77 €/hab
7. Dépenses de personnel/DRF	12%	40,20%
8. Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF	101%	89,60%
9. Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement	13%	18,40%
10. Dette/RRF = taux d'endettement	65%	57,90%

(*) Source : Les collectivités locales en chiffres 2019_DGCL

1.3.2.- L'ETAT DE LA DETTE

La dette du budget principal est composée de 20 contrats répartis auprès de 5 prêteurs.



La dette au 1er janvier 2020 du budget principal représente 13 354 698,22 €, le taux moyen pondéré étant de 2,41 %...

Banque	Référence	Montant initial	CRD au 01/01/2020	Amortissement	Intérêts	Taux	Durée
Crédit Agricole Brie Picardie	00000135359	300 000,00	151 829,88	30 487,83	3 511,41	2,5	10,00
Crédit Agricole Brie Picardie	00000405052	1 228 770,00	1 092 962,52	40 615,63	22 366,77	2,06	25,00
Crédit Agricole Brie Picardie	00000407587	1 400 000,00	1 243 978,08	46 646,65	24 899,15	2,03	25,00
Crédit Agricole Brie Picardie	72148766789	400 000,00	119 712,71	32 234,17	5 053,11	4,69	15,00
Crédit Agricole Brie Picardie	72148767778	1 000 000,00	318 847,27	79 651,57	13 566,67	4,69	15,00
Crédit Agricole Brie Picardie	72154414520	580 000,00	180 443,14	45 252,13	6 563,51	5,45	15,00
Crédit Agricole Brie Picardie	72186761022	469 000,00	225 989,76	32 880,51	7 609,53	3,56	15,00
Crédit Agricole Brie Picardie	72199806354	125 181,31	88 884,56	11 593,90	1 496,58	1,77	10,50
CREDIT FONCIER	0033256N	1 550 000,00	1 255 500,00	62 000,00	34 133,33	2,77	25,00
CREDIT FONCIER	3549092Y	3 330 000,00	2 846 857,09	113 414,50	56 370,54	2,01	25,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	7224309TF	584 000,00	315 617,44	31 865,90	14 856,26	4,89	20,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	8078083	125 000,00	71 264,80	8 457,26	3 195,02	4,69	15,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	8410826	685 000,00	410 999,92	45 666,68	14 021,94	3,56	15,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8918331-C4926991	2 600 000,00	2 435 621,34	84 637,96	47 566,94	1,97	25,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8829694-C4940936	1 200 000,00	1 099 086,47	51 883,11	20 311,49	1,87	20,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8630380-C4941757	250 000,00	219 976,47	15 369,89	3 415,15	1,58	15,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	4373269	900 000,00	619 546,78	55 809,45	14 249,58	2,3	15,00
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8566819-C4488775	500 000,00	373 383,86	31 203,50	6 235,51	1,67	15,00
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	N242875EUR/0253810	300 000,00	63 033,96	24 472,74	2 300,98	3,97	15,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1211288	360 000,00	221 162,17	23 569,61	9 974,41	4,51	15,00
		17 896 951,31	13 354 698,22	867 712,99	311 716,88	2,41	

15

... avec le profil d'extinction suivant



1.3.3.- LES EPARGNES ¹

Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne traduit une situation financière qui par son autofinancement ne constitue pas le principal levier dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la collectivité, notamment la mise en œuvre de son programme d'investissement.

En effet, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer les dépenses d'équipement de la Communauté de communes par des ressources propres.

	2017	2018	2019 (*)
Recettes réelles de fonctionnement	20 986 716,02	20 460 029,59	22 089 208,62
Dépenses réelles de fonctionnement	20 931 416,00	20 787 835,00	20 043 781,31
Epargne de Gestion	55 300,02	-327 805,41	2 045 427,31
Intérêts de la dette	243 580,14	360 820,00	336 397,90
Epargne brute	-188 280,12	-688 625,41	1 709 029,41
Amortissement de la dette	662 249,33	825 746,63	846 382,54
Epargne nette	-850 529,45	-1 514 372,04	862 646,87

(*) Compte administratif estimé

Rappelons que lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense ;
- et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes ;
- et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

¹ **Epargne de gestion** : correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) et les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles).

Epargne brute : correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette : correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres

2.- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1.- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 500 150,00	0,00	2 500 150,00	30 000,00	2 530 150,00	2 400 000,00	15 979,00	2 415 979,00
74 Dotations, subventions et participations	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
77 Produits exceptionnels	87 287,96	0,00	87 287,96	0,00	87 287,96	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Réelles	2 787 437,96	0,00	2 787 437,96	30 000,00	2 817 437,96	2 500 000,00	15 979,00	2 515 979,00
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238 613,05	0,00	1 238 613,05
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	775 000,00	0,00	775 000,00
Total Recettes d'Ordre	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	2 013 613,85	0,00	2 013 613,85
Total Recettes de Fonctionnement	3 537 437,96	0,00	3 537 437,96	30 000,00	3 567 437,96	4 513 613,85	15 979,00	4 529 592,85

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif proviennent essentiellement de la redevance assainissement (Chapitre 70).

2.1.2.- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
011 Charges à caractère général	200 400,00	35 556,74	235 956,74	0,00	235 956,74	354 000,00	29 808,50	383 808,50
012 Charges de personnel et frais assimilés	199 350,00	0,00	199 350,00	0,00	199 350,00	250 000,00	0,00	250 000,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
66 Charges financières	645 785,47	0,00	645 785,47	0,00	645 785,47	640 000,00	0,00	640 000,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00
Total Dépenses Réelles	1 065 535,47	35 556,74	1 101 092,21	30 000,00	1 131 092,21	1 280 000,00	29 808,50	1 309 808,50
023 Virement à la section d'investissement	736 345,75	0,00	736 345,75	0,00	736 345,75	1 519 783,55	0,00	1 519 783,55
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
Total Dépenses d'Ordre	2 436 345,75	0,00	2 436 345,75	0,00	2 436 345,75	3 219 783,55	0,00	3 219 783,55
Total Dépenses de Fonctionnement	3 501 881,22	35 556,74	3 537 437,96	30 000,00	3 567 437,96	4 499 783,55	29 808,50	4 529 592,05

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent l'entretien des réseaux (Chapitre 11), les charges de personnel concernent les agents affectés aux missions assainissement rémunérés sur le budget principal et remboursés par le budget annexe (Chapitre 12) et les intérêts de la dette (Chapitre 66).

2.2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
10 Dotations, fonds d'iers et réserves	0,00	0,00	0,00	17 247,91	17 247,91	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	95 971,00	95 971,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	-88 218,91	1 311 781,09	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	493 000,00	0,00	493 000,00	-493 000,00	0,00	881 000,00	0,00	881 000,00
21 Immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	70 000,00	-70 000,00	0,00	99 000,00	0,00	99 000,00
23 Immobilisations en cours	3 781 800,00	11 672 683,29	15 454 483,29	-4 383 781,50	11 100 702,39	9 583 679,94	0,00	9 583 679,94
45 Opérations pour compte de tiers	440 000,00	88 077,00	528 077,00	0,00	528 077,00	325 391,00	0,00	325 391,00
Total Dépenses Réelles	6 184 800,00	11 760 760,29	17 945 560,29	-4 891 781,50	13 053 778,39	12 189 070,94	0,00	12 189 070,94
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 413 428,12	0,00	1 413 428,12	0,00	1 413 428,12	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	775 000,00	0,00	775 000,00
041 Opérations patrimoniales	2 382 000,00	0,00	2 382 000,00	0,00	2 382 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00
Total Dépenses d'Ordre	4 545 428,12	0,00	4 545 428,12	0,00	4 545 428,12	1 125 000,00	0,00	1 125 000,00
Total Dépenses d'Investissement	10 730 228,12	11 760 760,29	22 490 988,41	-4 891 781,50	17 599 207,51	13 314 070,94	0,00	13 314 070,94

Les dépenses réelles d'investissement représentent plus de 12 millions d'euros en 2020 répartis sur 33 opérations. Les crédits de paiement (CP) liés aux autorisations de programme (AP) représentent près de 86,7 %, le solde étant destiné au remboursement du capital de la dette et aux opérations pour compte de tiers.

Le tableau ci-après prend en compte le recalage des opérations consécutif aux réalisations de l'exercice 2019, à la fois au niveau, des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

N° OPERATION	MILLESIME	AP			CP				
		AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL (post DM3 de 2019)	REVISION BP 2020	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL	CP MANDATES AVANT 2020	CP 2020 (post DM3 de 2019)	REVISION BP 2020	CP 2020	CP 2021
90801 SAINTE GENEVIEVE	2016	4 638 533,00 €	0,00 €	4 638 533,00 €	4 291 376,90	250 000,00	97 156,10 €	347 156,10 €	
90807 PONCHON	2016	210 944,89 €	-32 530,68 €	178 414,21 €	163 414,21	25 000,00	-10 000,00 €	15 000,00 €	
90808117 MESNIL	2017	2 060 975,92 €	0,00 €	2 060 975,92 €	2 059 975,92	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
908131 HAMEAU DE MESSIE	2016	256 432,08 €	-8 310,39 €	248 121,69 €	238 121,69	10 000,00	0,00 €	10 000,00 €	
908132 CIREZ H2S	2017	201 000,00 €	40 000,00 €	241 000,00 €	-	201 000,00	40 000,00 €	241 000,00 €	
908133 TILLET	2017	78 550,00 €	-15 167,50 €	63 382,50 €	42 082,50	10 000,00	11 300,00 €	21 300,00 €	
908134 CIREZ Branchements des particuliers	2016	10 500,00 €	-10 000,00 €	500,00 €	500,00	9 000,00	-10 000,00 €	0,00 €	
908135 STEP CIREZ	2017	555 889,10 €	0,00 €	555 889,10 €	9 889,10	546 000,00	0,00 €	546 000,00 €	
90816 SIAE	2017	39 000,00 €	-832,60 €	38 167,40 €	35 167,40	3 000,00	0,00 €	3 000,00 €	
90817 ABBM	2017	1 250 000,00 €	-228 214,68 €	1 021 785,32 €	921 785,32	100 000,00	0,00 €	100 000,00 €	
90820 BORAN	2017	151 357,34 €	-740,23 €	150 617,11 €	149 617,11	1 000,00	0,00 €	1 000,00 €	
90821 SITTEU	2017	16 079,46 €	-12 479,46 €	3 600,00 €	600,00	13 000,00	-10 000,00 €	3 000,00 €	
90830 DIVERS CCT	2018	280 622,94 €	-953,97 €	279 668,97 €	80 668,97	199 000,00	0,00 €	199 000,00 €	
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	2018	11 073 856,00 €	-26 769,32 €	11 047 086,68 €	5 821 662,84	2 000 000,00 €	3 225 423,84 €	5 225 423,84 €	
SOUS-TOTAL AVANT 2019		20 823 740,73 €	-295 998,83 €	20 527 741,90 €	13 814 861,96 €	3 367 000,00 €	3 344 879,94 €	6 712 879,94 €	0,00 €
2019011 ABBECOURT	2019	105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	-	84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €	21 000,00 €
2019021 BORAN		140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	-	112 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	28 000,00 €
2019031 CAUVIGNY		276 016,00 €	0,00 €	276 016,00 €	3 300,75	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	147 715,25
2019042 CIREZ - MELLO		1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	-	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
2019051 HERMES - BERTHECOURT		223 000,00 €	0,00 €	223 000,00 €	-	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	23 000,00 €
2019053 HERMES - NOAILLES		180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	-	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	
2019057 HERMES - VILLERS SAINT SEPULCRE		145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €	-	116 000,00 €	0,00 €	116 000,00 €	29 000,00 €
2019061 HONDAINVILLE		115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	-	92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	23 000,00 €
2019081 MOUY - ANGY		900 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	-	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
2019082 MOUY - BALAGNY		1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	-	780 000,00 €	0,00 €	780 000,00 €	420 000,00 €
2019091 PERSAN - CHAMBLY		710 000,00 €	0,00 €	710 000,00 €	14 533,81	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	335 466,19
2019101 SAINT FELIX		1 102 755,00 €	0,00 €	1 102 755,00 €	-	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	1 037 755,00
2019111 SAINT SULPICE		70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	-	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €	16 000,00 €
2019122 ULLY SAINT GEORGES		160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	-	128 000,00 €	0,00 €	128 000,00 €	32 000,00 €
2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT		36 000,00 €	19 000,00 €	55 000,00 €	-	36 000,00 €	19 000,00 €	55 000,00 €	
2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY		730 560,00 €	0,00 €	730 560,00 €	-	59 040,00 €	0,00 €	59 040,00 €	671 520,00 €
2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU		34 560,00 €	0,00 €	34 560,00 €	-	5 760,00 €	0,00 €	5 760,00 €	28 800,00 €
2019050 HERMES - STEP		330 000,00 €	20 000,00 €	350 000,00 €	-	260 000,00 €	20 000,00 €	280 000,00 €	70 000,00 €
2019000 ANIMATIONS		305 000,00 €	0,00 €	305 000,00 €	-	205 000,00 €	0,00 €	205 000,00 €	100 000,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS 2019			7 127 891,00 €	39 000,00 €	7 801 891,00 €	17 834,56	3 811 800,00 €	0,00 €	3 850 800,00 €
TOTAL DEPENSES		27 951 631,73 €	-256 998,83 €	28 329 632,90 €	13 832 696,52 €	7 178 800,00 €	3 344 879,94 €	10 563 679,94 €	3 933 256,44 €

Le volume des AP baisse d'environ 250 K€, soit du fait d'un coût d'opération moindre soit du fait de leur achèvement.

La réalisation de l'exercice 2019 étant inférieure à l'inscription des CP 2019, le recalage de ces crédits est reporté au niveau des CP 2020. Est essentiellement impactée, l'opération 90831 qui a souffert d'un retard important dans la production des factures par les prestataires. Alors que cette opération, qui concerne 4 communes est globalement réalisée aux 2/3, les paiements ne le sont qu'à la moitié.

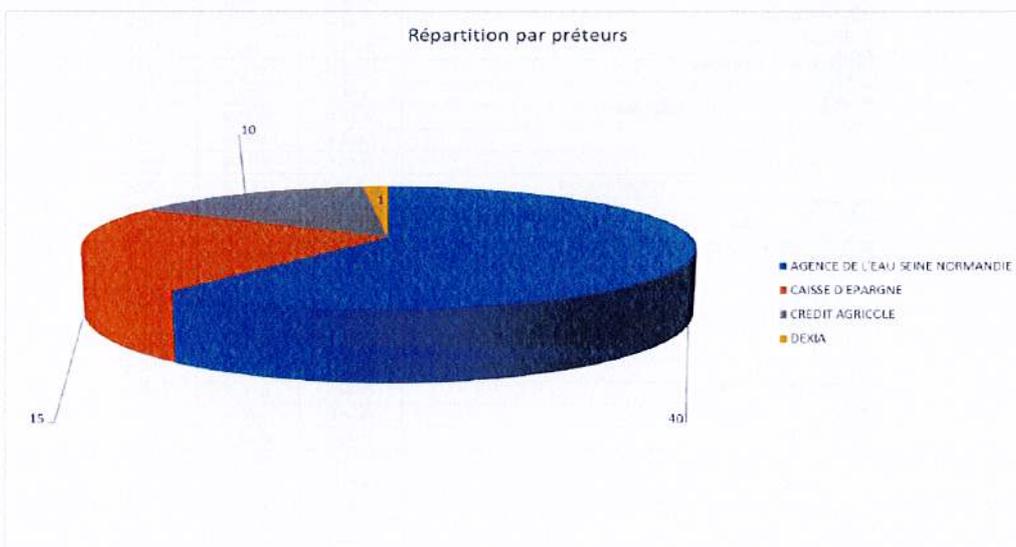
Les inscriptions de recettes correspondent aux subventions auxquelles sont éligibles les opérations inscrites en dépenses. Elles proviennent principalement de l'agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Oise (Chapitre 13), à l'excédent d'investissement reporté (Chapitre 001), au virement de la section de fonctionnement (Chapitre 21) auxquelles il convient d'ajouter la TVA versée par les délégataires (Chapitre 27).

	BP 2019	Report	BP 2019 + Report	Décisions Modificatives 2019	Budget consommable 2019	BP 2020	Report	BP 2020 + Report
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 868 187,53	0,00	3 868 187,53	0,00	3 868 187,53	0,00	0,00	3 868 187,53
13 Subventions d'investissement	1 859 700,00	4 843 311,00	6 702 011,00	-1 205 280,00	5 496 731,00	5 851 118,23	0,00	5 851 118,23
16 Emprunts et dettes assimilées	2 683 568,74	1 631 379,00	4 314 947,74	-1 639 081,50	2 675 866,24	0,00	0,00	2 675 866,24
27 Autres immobilisations financières	2 382 000,00	47 420,00	2 429 420,00	-2 047 420,00	382 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	440 000,00	88 077,00	528 077,00	0,00	528 077,00	325 391,00	0,00	325 391,00
Total Recettes Réelles	11 062 456,26	6 610 187,00	17 672 643,26	-4 891 781,50	12 780 861,76	6 526 507,93	0,00	6 526 507,93
001 Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 217 779,46	0,00	3 217 779,46
021 Virement de la section de fonctionnement	736 345,75	0,00	736 345,75	0,00	736 345,75	1 519 783,55	0,00	1 519 783,55
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
041 Opérations patrimoniales	2 382 000,00	0,00	2 382 000,00	0,00	2 382 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00
Total Recettes d'Ordre	4 818 345,75	0,00	4 818 345,75	0,00	4 818 345,75	6 787 563,01	0,00	6 787 563,01
Total Recettes d'Investissement	15 880 802,01	6 610 187,00	22 490 989,01	-4 891 781,50	17 599 207,51	13 314 070,94	0,00	13 314 070,94

2.3.- ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les éléments complémentaires seront consacrés uniquement à la dette. La rubrique ratio ne pouvant être établie compte tenu de l'absence au niveau national de ratios spécifiques budget annexe assainissement collectif. De plus, le budget annexe assainissement collectif ayant été créé en 2017, l'évolution des épargnes n'est pas présentée car non significative.

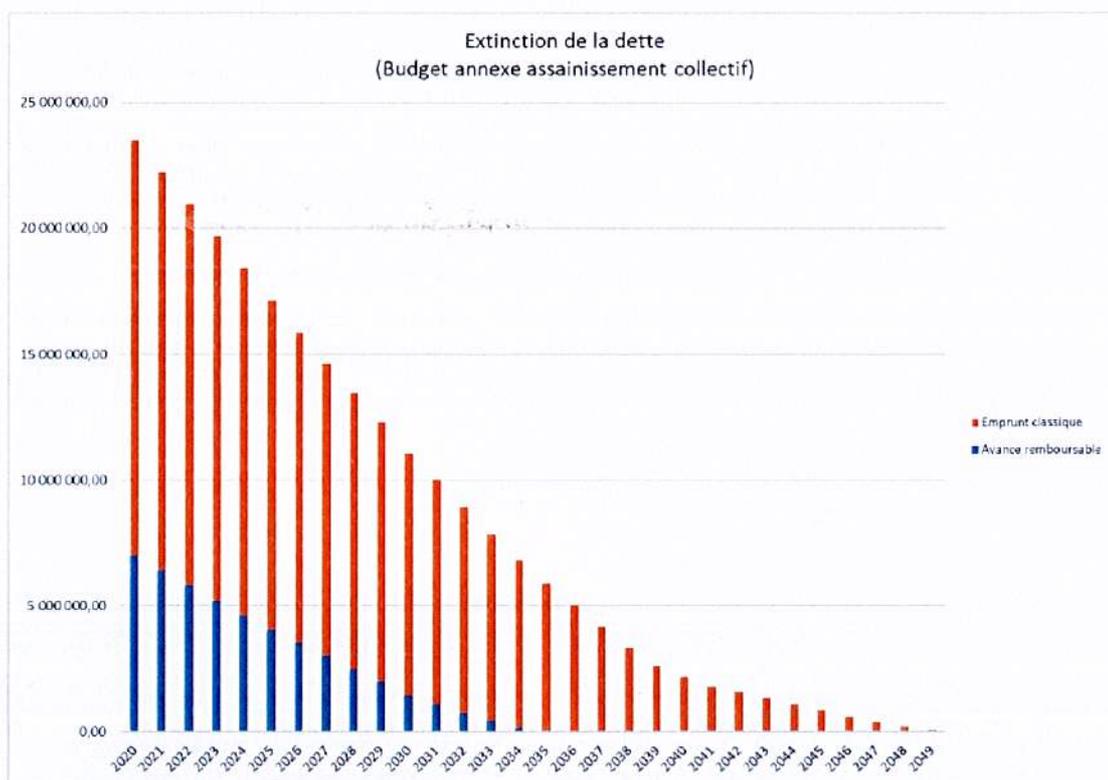
La dette du budget annexe assainissement collectif est composée de 66 contrats dont 35 avances remboursables de l'AESN et 31 contrats bancaires répartis auprès de 3 prêteurs.



La dette au 1er janvier 2020 du budget annexe assainissement collectif représente 24 686 510,36 €...

EMPRUNTEUR	N°	Objet	Capital initial	CRD au 31/03/2020	Amortissement	Intérêts	
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	E1	MISE EN SEPARATIF ET REHABILITATION BETHOUVILLE	177 239,00	141 791,21	11 815,93		
	E4	INSTALLATION D'UN POSTE DE TELERIV, BILANCE DES POSTES DE TELERIV ET SA PLATEAU DU THELE	14 400,00	960,00	940,00		
	E5	MISE EN PLACE DU RESEAU DE TRANSPORT DES EPURÉS DE LA CENTRE STATION D'EPURATION DU LIEUX EN THELE A LA NOUVEILLE - SA PLATEAU DU THELE	48 474,00	12 906,40	3 231,60		
	E6	MISE EN PLACE D'UN TRAITÉMENTS SA PLATEAU DU THELE	24 000,00	12 800,00	1 600,00		
	E7	REHABILITATION DES RESEAUX SA PLATEAU DU THELE	783 296,00	808 804,00	50 880,40		
	E20	OPERATION DE RESEAU A LA CHAPELLE ST PIERRE GALLUCHAPPELLE - JULY	413 150,00	137 716,70	27 543,33		
	E21	OPERATION DE RESEAU A LA CHAPELLE ST PIERRE GALLUCHAPPELLE - JULY	11 400,00	5 080,00	760,00		
	E22	OPERATION DE RESEAU A LA CHAPELLE ST PIERRE GALLUCHAPPELLE - JULY	66 954,00	35 708,80	4 463,60		
	E23	OPERATION DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT / TRANCHE FERME PONCHON	504 500,00	671 611,42	57 161,13		
	E27	OPERATION DE RESEAU DE COLLECTE DES LIEUX A CALVARY RAGGOURBENT D'UNE POLLUTION DE 30 HABITANTS EQUIVALENT	176 190,00	11 744,00	11 744,00		
	E28	OPERATION DE RESEAU DE COLLECTE DES LIEUX A CALVARY RAGGOURBENT D'UNE POLLUTION DE 20 HABITANTS EQUIVALENTS	44 040,00	11 744,00	2 936,00		
	E30	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SAINTE GENEVIEVE	30 880,00	5 175,96	2 068,67		
	E31	REPLACEMENT DE 18 DELA CANALISATION EN AMANTE RUE DE NOAILLES SAINTE GENEVIEVE	20 504,00	13 669,38	1 366,93		
	E33	MISE EN SEPARATIF QUARTIER BLAUCOURT SAINTE GENEVIEVE	247 779,00	214 741,30	16 518,50		
	E34	OPERATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT LES HAMEAUX DE LA FUEE ET LA ORON SAINTE GENEVIEVE	366 532,00	317 661,06	24 436,47		
	E39	CONSTRUCTION RX COLLECTE ABBECCOURT	66 340,00	40 282,00	5 756,00		
	E40	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ABBECCOURT	218 850,00	57 560,00	14 390,00		
	E41	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ABBECCOURT	139 700,00	27 940,24	9 313,33		
	E42	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ABBECCOURT	129 510,00	34 536,00	8 634,00		
	E48	OPERATION RESEAU HAMEAU DE MESSE A BELLO	43 623,00	37 806,60	2 906,20		
	E49	COLLEMENTS DES AIDES POUR LE LIEUX AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION D'OE	1 796 855,00	1 677 064,67	119 790,33		
	E51	CONSTRUCTION DE LA STATION D'ETRIEU DE HERMES	345 963,00	662 874,10	47 345,15		
	E52	OPERATION D'UN BASSIN D'ORAGE DE 10000 ETRIEU DE HERMES	27 490,00	19 243,00	1 374,80		
	E53	URISON NOAILLES - HERMES	496 741,00	298 044,58	33 116,07		
	E54	REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SA PLATEAU DU THELE	265 927,00	230 470,06	17 728,47		
	E55	REHABILITATION RESEAU D'ASSAINISSEMENT	156 734,00	136 636,14	10 448,93		
	E56	RESEAU ASSAINISSEMENT CHAMBLEY	25 692,00	13 702,40	1 712,80		
	E57	PRET VILLES ST SEPULCRE	12 533,00	9 365,36	936,53		
	E58	PRET REHABILITATION RESEAU BU BOGNET BLAUCOURT 75 SAINTE GENEVIEVE	16 785,00	8 962,00	1 119,00		
	E59	EXTENSION DES RESEAU PREY 75 SAINTE GENEVIEVE	10 817,00	5 862,40	707,80		
	E62	SAIE - MISE EN SEPARATIF RESEAU UNICITE PREY SUR OISE	129 671,00	102 256,99	11 361,98		
	E65	SOLDE AVANCE CONVENTION 1031408 NOAILLES	124 185,00	124 185,00	9 279,00		
	E66	SOLDE AVANCE CONVENTION 1031408 - ETRIEU	236 741,00	236 741,00	11 837,05		
	E67	CONVENTION D'AVANCE N°07555 OPERATION RESEAU MORTFONTAINE ET NOUILLERS	1 106 873,00	1 106 873,00	73 791,53		
	E68	REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT SAINTE GENEVIEVE ET NOAILLES	363 686,00	363 686,00	23 579,07		
	E69	OPERATION RESEAU ASSAINISSEMENT HELLOGE	65 304,00	55 304,00	5 686,93		
	E70	AVANCE OPTIONNELLE ETRIEU HERMES	449 213,00	449 213,00			
	E71	OPERATION RESEAU ASSAINISSEMENT TRANCHE FERME A PONCHON	241 800,00	241 800,00	16 120,00		
	E72	REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT RUE ANKREPA NOAILLES	40 404,00	40 404,00	2 693,60		
	E73	RECONSTRUCTION RX MORTFONTAINE A STE GENEVIEVE	65 496,00	55 496,00	5 699,73		
	CREDIT AGRICOLE	E2	REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SA PLATEAU DU THELE	4 000 000,00	3 215 069,66	102 934,54	123 576,76
		E8	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLAGE BOVAN SUR OISE	100 000,00	91 490,89	4 362,56	1 571,36
		E10	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ABBECCOURT (SM)	370 000,00	320 405,56	16 963,15	4 168,27
		E12	RELEVEMENT 4 RELEVEMENTS PRETS PONCHON	278 431,28	228 571,72	17 225,99	4 137,16
		E14	ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 PONCHON LAURE PONCHON	1 220 000,00	1 132 444,24	24 320,92	-9 261,32
		E24	FINANCEMENT TRAVAUX DES EAUX PLU VALS BETHOUVILLE	60 000,00	51 967,11	2 746,77	695,97
		E29	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE QUATERJOURGEBIE TRANCHE CALVARY	340 000,00	137 309,96	21 969,25	4 493,51
		E44	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SATH	700 000,00	290 907,79	13 319,92	10 580,20
		E50	ETRIEU D'HERMES COMMUNE DE BETHOUVILLE	360 000,00	160 308,96	18 983,84	9 744,98
		E63	TRANSFORMATION DU PRET COURT TERME N°0229-03-03 EN PRET MOYEN TERME	1 470 000,00	1 470 000,00	36 003,46	30 761,56
	CAISSE D'EPARGNE	E15	RELEVEMENT DU PRET 02AL189 SAINTE GENEVIEVE	161 147,65	55 062,68	10 990,54	2 963,30
		E16	RESEAU LA CHAPELLE SAINT PIERRE GALLUCHAPPELLE - JULY	950 000,00	762 238,39	11 388,00	37 620,00
		E17	RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURD GALLUCHAPPELLE JULY	540 000,00	444 013,03	9 923,46	17 878,10
		E18	RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURD GALLUCHAPPELLE - JULY	900 000,00	678 285,56	13 131,26	27 846,26
		E19	STATION D'EPURATION GALLUCHAPPELLE - JULY	700 000,00	491 111,54	20 836,92	18 754,40
		E25	EPURANT SYNDICAT ASSAINISSEMENT THURY ET FONDANVILLE SATH	500 000,00	395 336,41	12 718,25	19 849,31
		E36	SURPLANT ASSAINISSEMENT ABBECCOURT	400 000,00	361 452,67	5 794,11	16 591,81
		E36	RELEVEMENT DU PRET 02AL181 ABBECCOURT	549 277,15	532 905,72	19 362,79	21 075,53
		E37	RELEVEMENT ANCIEN PRET N°04075 ABBECCOURT	174 996,82	90 181,31	13 809,36	3 048,13
E38		SURPLANT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ABBECCOURT	300 000,00	140 963,37	21 296,61	5 479,59	
DEXA	E43	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ABBECCOURT	200 000,00	179 823,38	2 659,95	8 494,01	
	E45	SURPLANT ETRIEU DE HERMES	3 500 000,00	3 044 634,04	50 023,32	176 658,77	
	E46	SURPLANT ASSAINISSEMENT SA PLATEAU DU THELE	1 500 000,00	1 619 121,18	77 237,00	13 606,00	
	E47	PRET POUR LA CONSTRUCTION LA STATION D'EPURATION SAINT JULIEN	200 000,00	147 333,96	5 561,00	5 138,00	
	E58	SURPLANT ETRIEU DE HERMES	256 775,58	51 422,33	16 383,98	2 339,72	
	E59	SURPLANT SAINT SEPULCRE	960 000,00	365 816,57	45 485,62	16 664,14	
			31 024 581,48	24 086 516,36	1 297 815,65	631 407,15	

... avec le profil d'extinction suivant



La structure de la dette du budget annexe assainissement collectif est saine avec 100% de l'encours classé en 1A. Le taux moyen passe de 4,39 % à 3,92 % entre 2017 et 2021.

3.- AUTRES BUDGETS ANNEXES

3.1 BUDGETS ANNEXES GEMAPI, SPANC ET TAD

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre		GEMAPI	SPANC	TAD	Chapitre	
011	Charges à caractère général	1 200,00	161 600,00	950 100,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchand
012	Charges de personnel et frais assimilés		30 000,00		73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courante	149 000,00		10,00	74	Dotations, subventions et participations
014	Atténuations de produits	1 000,00			75	Autres produits de gestion courante
66	Charges financières		21 000,00		77	Produits exceptionnels
67	Charges exceptionnelles		5 000,00		002	Résultat d'exploitation reporté
Total Dépenses Réelles		151 200,00	217 600,00	950 110,00	Total Recettes Réelles	
023	Virement à la section d'investissement	127 458,46	161 354,59			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 650,00				
Total Dépenses d'Ordre		131 108,46	161 354,59	0,00	Total Recettes d'Ordre	
Total Dépenses de Fonctionnement		282 308,46	378 954,59	950 110,00	Total Recettes de Fonctionnement	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre		GEMAPI	SPANC	Chapitre		
10	Dotations, fonds divers et réserves		100 354,59	10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		53 000,00	13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	1 700,00	25 000,00	Total Recettes Réelles		
23	Immobilisations en cours	129 564,46		001	Excédent d'investissement reporté	
Total Dépenses Réelles		131 264,46	178 354,59	021	Virement de la section de fonctionnement	
D41	Opérations patrimoniales		0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		79 958,34	Total Recettes d'Ordre		
Total Dépenses d'Ordre		0,00	79 958,34	Total Recettes d'Investissement		
Total Dépenses d'Investissement		131 264,46	258 312,93			

Concernant le budget annexe GEMAPI, les recettes réelles de fonctionnement correspondent au produit voté de la taxe GEMAPI, ce qui permet d'assurer les contributions envers les différents syndicats (SIVT, SITRARIVE et Entente Oise-Aines).

De manière prudente, une provision concernant des dépenses d'investissement est également inscrite pour l'exercice 2020 en cas de sollicitation du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain pour des travaux.

Concernant le budget annexe SPANC, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées d'une inscription en honoraire et frais d'actes et de contentieux (100 K€) pour un dossier situé dans la commune d'HODENC L'ÉVEQUE, du report des études ANC prévues dans le schéma directeur d'assainissement (60 K€) et le remboursement des intérêts d'emprunts (21 K€).

L'équilibre de la section d'investissement s'équilibre principalement par la redevance assainissement.

Enfin concernant le budget annexe TAD (uniquement en fonctionnement), les dépenses comprenant en année pleine les nouveaux services offerts aux habitants en 2019, ainsi que la nouvelle desserte vers la gare de Persan-Beaumont, seront équilibrés par le versement mobilité (740 K€ soit 77,89 %), la subvention du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (72 K€), de la Région Hauts de France (2 K€), des usagers (10 K€) et la subvention d'équilibre du budget principal (126 K€).

3.2 BUDGETS ANNEXES ZAE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chapitre	ZAE NOAILLES	ZAE NEUILLY	ZAE NOVILLERS	ZAE LOI NOTRE	Chapitre	ZAE NOAILLES	ZAE NEUILLY	ZAE NOVILLERS	ZAE LOI NOTRE
011 Charges à caractère général	1 302 655,61	1 363 737,82	2 501,00	100 000,00	70 Ventes de produits finis, prestations de services, march	2 026 000,00	1 900 000,00	66 136,00	
66 Autres charges de gestion courante	10,00	16,00		10,00	78 Autres produits de gestion courante	10,00			10,00
68 Charges financières	100,00		1 680,00						
Total Dépenses Réelles	1 302 765,61	1 383 887,82	4 181,00	100 010,00	Total Recettes Réelles	2 026 010,00	1 900 010,00	66 136,00	10,00
002 Résultat d'exécution report	145 285,22	103 230,00			042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 302 765,61		145 285,22	100 000,00
003 Virement à la section d'investissement	254 914,38	1 362 878,82			043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	100,00	1 362 878,82	4 181,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 626 200,00	32 872,08	145 233,39		002 Résultat d'exécution report				1 680,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	100,00		1 680,00		Total Recettes d'Ordre	1 302 865,61	1 362 878,82	145 866,72	100 000,00
Total Dépenses d'Ordre	2 026 999,99	1 889 678,90	143 813,39	0,00	Total Recettes de Fonctionnement	3 047 865,61	3 262 888,82	287 021,72	100 010,00
Total Dépenses de Fonctionnement	3 329 765,61	3 273 566,72	147 994,39	100 010,00					

SECTION D'INVESTISSEMENT									
Chapitre	ZAE NOAILLES	ZAE NEUILLY	ZAE NOVILLERS	ZAE LOI NOTRE	Chapitre	ZAE NOAILLES	ZAE NEUILLY	ZAE NOVILLERS	ZAE LOI NOTRE
16 Emprunts et dettes assimilées	41 886,86	0,00	21 876,89	0,00	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total Dépenses Réelles	41 886,86	0,00	21 876,89	0,00	Total Recettes Réelles	0,00	0,00	0,00	100 000,00
001 Soins d'exécution de la section d'investissement report	618 463,32	32 872,08	0,00		001 Virement de la section de fonctionnement	254 914,38	1 362 878,82	66 136,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 302 765,61	1 362 878,82	4 181,00	100 000,00	40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 626 000,00	32 872,08	145 233,39	0,00
Total Dépenses d'Ordre	1 921 228,93	1 395 750,90	4 181,00	100 000,00	Total Recettes d'Ordre	1 879 914,38	1 395 750,90	211 371,39	0,00
Total Dépenses d'Investissement	1 963 115,80	1 395 750,90	26 057,89	100 000,00	Total Recettes d'Investissement	1 879 914,38	1 395 750,90	211 371,39	100 000,00

Le budget annexe ZAE de Noailles et de Neuilly-en-Thelle matérialisent la volonté de la CCT de poursuivre et d'accroître dans les prochaines années le développement économique de ces Zones d'Activités Economiques.

Pour celles-ci, des études de programmation et un coût prévisionnel de travaux ont été inscrites dans le BP 2020, compensé en tout état de cause par le prix de vente estimé des terrains.

Dans l'attente des acquisitions foncières confiées à l'EPFLO, le budget annexe de la ZAE de Novillers Sainte-Geneviève reprend essentiellement les écritures de gestion de stock.

Enfin, le budget annexe ZAE transférées loi NOTRe permettra de saisir les différentes opportunités foncières que la CCT pourrait réaliser au cours de l'année 2020.

Le budget annexe ZAE les Portes Sud de l'Oise a été créé lors de la réunion du conseil communautaire du 8 avril 2019. Les opérations de clôture du budget annexe de la ville de Chambly sont en cours de traitement par les services financiers de la Ville et la Trésorerie.

La signature du procès-verbal de mise à disposition correspondant au périmètre de la ZAC transférée et comprenant l'ensemble des annexes (consistance des biens mis à disposition/précontentieux et contentieux en cours/état des contrats en cours, servitudes) pourrait être réalisée au début du 2^{ème} trimestre 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 060-200067973-20200305-050320-DC-116-DE
 Accusé certifié exécutoire 22
 Réception par le préfet : 19/03/2020
 Affichage : 10/03/2020
 Pour l'autorité compétente par délégation

Annexe à la délibération n° 050320-DC-I.1.6

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
011	Charges à caractère général	5 934 491,32	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 496 000,00	
014	Atténuations de produits	6 946 735,00	
022	Dépenses imprévues	13 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	5 364 712,00	
66	Charges financières	330 000,00	
67	Charges exceptionnelles	166 000,00	
Total Dépenses Réelles		21 239 938,32	
023	Virement à la section d'investissement	418 304,27	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 467 686,00	
Total Dépenses d'Ordre		1 885 990,27	
Total Dépenses de Fonctionnement		23 125 928,59	
Chapitre		BP 2020	
013	Atténuations de charges	60 000,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	400 000,00	
73	Impôts et taxes	18 710 990,26	
74	Dotations, subventions et participations	2 660 476,00	
77	Produits exceptionnels	50 500,00	
Total Recettes Réelles		21 881 966,26	
002	Résultat d'exploitation reporté	1 063 540,33	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 422,00	
Total Recettes d'Ordre		1 243 962,33	
Total Recettes de Fonctionnement		23 125 928,59	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
16	Emprunts et dettes assimilées	868 000,00	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	110 706,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	867 232,27	
23	Immobilisations en cours	2 004 061,73	
Total Dépenses Réelles		3 870 000,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 019 968,92	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	150 422,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
Total Dépenses d'Ordre		1 170 390,92	
Total Dépenses d'Investissement		5 040 390,92	
Chapitre		BP 2020	
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	963 854,97	
13	Subventions d'investissement	80 545,68	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	
Total Recettes Réelles		3 164 400,65	
021	Virement de la section de fonctionnement	418 304,27	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 467 686,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
Total Recettes d'Ordre		1 885 990,27	
Total Recettes d'Investissement		5 040 390,92	

Les dépenses réelles d'investissement réparties par opérations sont ainsi détaillées :

OPERATIONS	BP 2020	RAR	BP + RAR 2020
AIRE DES GENS DU VOYAGE	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00
BASSIN DE NATATION CHAMBLY	85 000,00	0,00	85 000,00
COLLECTE SELECTIVE	50 000,00	0,00	50 000,00
DESENCLAVEMENT PLATEAU DU THELLE	26 000,00	0,00	26 000,00
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	44 168,00	5 832,00	50 000,00
GARE DE BERTHECOURT	50 000,00	0,00	50 000,00
GARE DE CHAMBLY	5 000,00	0,00	5 000,00
GARE SAINT SULPICE	21 938,27	4 061,73	26 000,00
LOCAUX ADMINISTRATIFS	50 000,00	0,00	50 000,00
COLONNES A VERRES (EX RURALOISE)	110 000,00	0,00	110 000,00
REFECTION VOIES INTERET COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	0,00
ZONES D'ACTIVITES	395 462,00	4 538,00	400 000,00
TOTAL	2 987 568,27	14 431,73	3 002 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement collectif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 880 867,37 €
Cumul des mandats émis	- 2 642 254,32 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	+ 1 238 613,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	- 1 413 428,12 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 14 840 889,97 €
- des mandats de l'exercice	- 10 209 682,39 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	+ 3 217 779,46 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.1

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe assainissement collectif de l'affectation du résultat provisoire 2019 à hauteur de + 1 238 613,05 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + 3 217 779,46 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M49 ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** la modification des autorisations de programme telles qu'indiquées dans le tableau joint en **annexe** ;
- **AGREE** la couverture en crédits de paiement 2020 et 2021 des autorisations de programme telles que présentées dans l'**annexe précitée**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

BUDGET PRIMITIF 2020
AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° OPERATION	MILLESIME	AP			CP				
		AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL (post DM3 de 2019)	REVISION BP 2020	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL	MANDATES AVANT 2020	CP 2020 (post DM3 de 2019)	REVISION BP 2020	CP 2020	CP 2021
90801 SAINTE GENEVIEVE	2016	4 638 533,00 €	0,00 €	4 638 533,00 €	4 291 376,90	250 000,00	97 156,10 €	347 156,10 €	
90807 PONCHON	2016	210 944,89 €	-32 530,68 €	178 414,21 €	163 414,21	25 000,00	-10 000,00 €	15 000,00 €	
90808117 MESNIL	2017	2 060 975,92 €	0,00 €	2 060 975,92 €	2 059 975,92	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
908131 HAMEAU DE MESSIE	2016	256 432,08 €	-8 310,39 €	248 121,69 €	238 121,69	10 000,00	0,00 €	10 000,00 €	
908132 CIREZ H2S	2017	201 000,00 €	40 000,00 €	241 000,00 €	-	201 000,00	40 000,00 €	241 000,00 €	
908133 TILLET	2017	78 550,00 €	-15 167,50 €	63 382,50 €	42 082,50	10 000,00	11 300,00 €	21 300,00 €	
908134 CIREZ Branchements des particuliers	2016	10 500,00 €	-10 000,00 €	500,00 €	500,00	9 000,00	-10 000,00 €	0,00 €	
908135 STEP CIREZ	2017	555 889,10 €	0,00 €	555 889,10 €	9 889,10	546 000,00	0,00 €	546 000,00 €	
90816 SIAE	2017	39 000,00 €	-832,60 €	38 167,40 €	35 167,40	3 000,00	0,00 €	3 000,00 €	
90817 ABBM	2017	1 250 000,00 €	-228 214,68 €	1 021 785,32 €	921 785,32	100 000,00	0,00 €	100 000,00 €	
90820 BORAN	2017	151 357,34 €	-740,23 €	150 617,11 €	149 617,11	1 000,00	0,00 €	1 000,00 €	
90821 SITTEU	2017	16 079,46 €	-12 479,46 €	3 600,00 €	600,00	13 000,00	-10 000,00 €	3 000,00 €	
90830 DIVERS CCT	2018	280 622,94 €	-953,97 €	279 668,97 €	80 668,97	199 000,00	0,00 €	199 000,00 €	
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	2018	11 073 856,00 €	-26 769,32 €	11 047 086,68 €	5 821 662,84	2 000 000,00 €	3 225 423,84 €	5 225 423,84 €	
SOUS-TOTAL AVANT 2019		20 823 740,73 €	-295 998,83 €	20 527 741,90 €	13 814 861,96 €	3 367 000,00 €	3 344 879,94 €	6 712 879,94 €	0,00 €
2019011 ABBECOURT		105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	-	84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €	21 000,00 €
2019021 BORAN		140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	-	112 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	28 000,00 €
2019031 CAUVIGNY		276 016,00 €	0,00 €	276 016,00 €	3 300,75	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	147 715,25
2019042 CIREZ - MELLO		1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	-	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
2019051 HERMES - BERTHECOURT		223 000,00 €	0,00 €	223 000,00 €	-	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	23 000,00 €
2019053 HERMES - NOAILLES		180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	-	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	
2019057 HERMES - VILLERS SAINT SEPUICRE		145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €	-	116 000,00 €	0,00 €	116 000,00 €	29 000,00 €
2019061 HONDAINVILLE		115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	-	92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	23 000,00 €
2019081 MOUY - ANGY		900 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	-	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
2019082 MOUY - BALAGNY		1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	-	780 000,00 €	0,00 €	780 000,00 €	420 000,00 €
2019091 PERSAN - CHAMBLEY		710 000,00 €	0,00 €	710 000,00 €	14 533,81	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	335 466,19
2019101 SAINT FELIX		1 102 755,00 €	0,00 €	1 102 755,00 €	-	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	1 037 755,00
2019111 SAINT SUIPICE		70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	-	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €	16 000,00 €
2019122 ULLY SAINT GEORGES		160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	-	128 000,00 €	0,00 €	128 000,00 €	32 000,00 €
2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT		36 000,00 €	19 000,00 €	55 000,00 €	-	36 000,00 €	19 000,00 €	55 000,00 €	671 520,00 €
2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY		730 560,00 €	0,00 €	730 560,00 €	-	59 040,00 €	0,00 €	59 040,00 €	59 040,00 €
2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU		34 560,00 €	0,00 €	34 560,00 €	-	5 760,00 €	0,00 €	5 760,00 €	28 800,00 €
2019500 ANIMATIONS		330 000,00 €	20 000,00 €	350 000,00 €	-	260 000,00 €	20 000,00 €	280 000,00 €	70 000,00 €
2019501 ANIMATIONS		305 000,00 €	0,00 €	305 000,00 €	-	205 000,00 €	0,00 €	205 000,00 €	100 000,00 €
SOUS-TOTAL OPERATIONS 2019		7 127 891,00 €	39 000,00 €	7 801 891,00 €	17 834,56	3 811 800,00 €	0,00 €	3 850 800,00 €	3 933 256,44 €
TOTAL DEPENSES		27 951 631,79 €	-256 998,83 €	28 329 632,96 €	13 832 696,52 €	7 178 800,00 €	3 344 879,94 €	10 563 679,94 €	3 933 256,44 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020

Date de l'affichage : 28 février 2020

Nombre de délégués inscrits : 66

Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)

Nombre de délégués votants : 48

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M49 ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** la modification des autorisations de programme telles qu'indiquées dans le tableau joint en **annexe** ;
- **AGREE** la couverture en crédits de paiement 2020 et 2021 des autorisations de programme telles que présentées dans l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.3

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.3

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe assainissement collectif des salaires et charges patronales des personnels qui sont supportés sur le budget principal pour des missions relatives à l'assainissement collectif ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement collectif :
 - *Pôle Assainissement/GEMAPI :*
 - 1 agent filière technique – catégorie A : 40 %
 - 1 agent filière technique – catégorie A : 80 %
 - 1 agent filière administrative – catégorie B : 100%
 - 1 agent filière technique – catégorie C : 100 %
 - 2 agents filière administrative (dont 1 à temps *non complet*) – catégorie C : 100%
 - *Pôle Administration générale*
 - 1 agent filière administrative – catégorie C : 80%
- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 250 000,00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** que l'encours de dette du budget annexe assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 est de 24 686 510,36 € ;
- **NOTE** que le stock de dette du budget principal est constitué de 31 contrats bancaires classé 1A, produits les moins risqués de la typologie « Gissler » et de 35 avances remboursables auprès de l'Agence de l'Eau ;
- **DIT** que le montant de l'ouverture de crédit permettant la gestion de trésorerie est de 1 000 000 € ;
- **PROCEDE** aux inscriptions de crédits suivantes :

• Remboursement du capital	1 300 000,00 €
• Ligne de trésorerie	1 000 000,00 €
• Paiement des intérêts	640 000,00 €
• Intérêts Courus Non Echus	
- Rattachement des intérêts courus sur 2019 et mandatés sur 2020	- 325 585,02 €
- Rattachement des intérêts courus sur 2020 et mandatés sur 2021	324 806,83 €
• Frais bancaires et assimilés	2 000,00 €

- **PREND ACTE** que l'évolution du capital restant dû (CRD) serait la suivante sans emprunt d'équilibre budgétaire 2020, avances remboursables comprises (connues à ce jour) :

CRD au 01/01/2019 :	23 117 424,26 €
Remboursements 2019 en capital de la dette du budget assainissement collectif	- 1 154 616,00 €
Emprunts 2019 contractés	+ 0,00 €
Avances remboursables 2019	+ 2 723 702,00 €
CRD au 01/01/2020 :	24 686 510,36 €
Remboursements 2020 en capital de la dette du budget assainissement collectif	- 1 300 000,00 €
Emprunt d'équilibre budgétaire 2020	+ 0,00 €
Avances remboursables 2020	+ 0,00 €
CRD prévisionnel au 01/01/2021 :	23 386 510,26 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.4

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.1.5

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement collectif avec reprise anticipée du résultat provisoire de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'au vote par opération des opérations d'investissement décrites en **annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Annexe à la délibération n° 050320-DC-I.2.1.5

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
011	Charges à caractère général	383 808,50	
012	Charges de personnel et frais assimilés	250 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	
66	Charges financières	540 000,00	
67	Charges exceptionnelles	31 000,00	
Total Dépenses Réelles		1 309 808,50	
023	Virement à la section d'investissement	1 519 783,55	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00	
Total Dépenses d'Ordre		3 219 783,55	
Total Dépenses de Fonctionnement		4 529 592,05	

Chapitre		BP 2020
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 415 979,00
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00
Total Recettes Réelles		2 515 979,00
002	Résultat d'exploitation reporté	1 238 613,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	775 000,00
Total Recettes d'Ordre		2 013 613,05
Total Recettes de Fonctionnement		4 529 592,05

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	881 000,00	
21	Immobilisations corporelles	99 000,00	
23	Immobilisations en cours	9 583 579,94	
45	Opérations pour compte de tiers	325 391,00	
Total Dépenses Réelles		12 189 070,94	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	775 000,00	
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	
Total Dépenses d'Ordre		1 125 000,00	
Total Dépenses d'Investissement		13 314 070,94	

Chapitre		BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	5 851 116,93
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
27	Autres immobilisations financières	350 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	325 391,00
Total Recettes Réelles		6 526 507,93
001	Excédent d'investissement reporté	3 217 779,48
021	Virement de la section de fonctionnement	1 519 783,55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00
041	Opérations patrimoniales	350 000,00
Total Recettes d'Ordre		6 787 563,01
Total Recettes d'Investissement		13 314 070,94

Les dépenses réelles d'investissements réparties par opérations sont ainsi détaillées :

	OPERATIONS	BP 2020	RAR	BP 2020+RAR
90801	SAINTE GENEVIEVE	347 156,10	0,00	347 156,10
90807	PONCHON	15 000,00	0,00	15 000,00
90808011	MESNIL	1 000,00	0,00	1 000,00
908131	HAMEAU DE MESSIE	10 000,00	0,00	10 000,00
908132	CIRES H2S	241 000,00	0,00	241 000,00
908133	TILLET	21 300,00	0,00	21 300,00
908135	STEP CIRES	546 000,00	0,00	546 000,00
90816	SIAE	3 000,00	0,00	3 000,00
90817	ABBM	100 000,00	0,00	100 000,00
90820	BORAN	1 000,00	0,00	1 000,00
90821	SITTEU	3 000,00	0,00	3 000,00
90830	DIVERS CCT	199 000,00	0,00	199 000,00
90831	SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	5 225 423,84	0,00	5 225 423,84
2019011	ABBECOURT	84 000,00	0,00	84 000,00
2019021	BORAN	112 000,00	0,00	112 000,00
2019031	CAUVIGNY	125 000,00	0,00	125 000,00
2019042	CIRES - MELLO	500 000,00	0,00	500 000,00
2019050	HERMES - STEP	280 000,00	0,00	280 000,00
2019051	HERMES - BERTHECOURT	200 000,00	0,00	200 000,00
2019053	HERMES - NOAILLES	180 000,00	0,00	180 000,00
2019057	HERMES - VILLERS SAINT SEPULCRE	116 000,00	0,00	116 000,00
2019061	HONDAINVILLE	92 000,00	0,00	92 000,00
2019081	MOUY - ANGY	450 000,00	0,00	450 000,00
2019082	MOUY - BALAGNY	780 000,00	0,00	780 000,00
2019091	PERSAN - CHAMBLY	360 000,00	0,00	360 000,00
2019101	SAINT FELIX	65 000,00	0,00	65 000,00
2019111	SAINT SULPICE	54 000,00	0,00	54 000,00
2019122	ULLY SAINT GEORGES	128 000,00	0,00	128 000,00
2019131	VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT	55 000,00	0,00	55 000,00
2019132	VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY	59 040,00	0,00	59 040,00
2019133	VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU	5 760,00	0,00	5 760,00
2019000	ANIMATIONS RACCORDEMENT PARTICULIER	205 000,00	0,00	205 000,00
OPFI	Opération financière	1 625 391,00	0,00	1 625 391,00
TOTAL		12 189 070,94	0,00	12 189 070,94

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 10/03/2020

Affichage: 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.2.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement non collectif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 918,93 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 279 455,98 €
Cumul des mandats émis	- 86 347,05 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	+ 194 027,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 155 341,92 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 33,63 €
- des mandats de l'exercice	- 235 333,89 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	- 79 958,34 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.2.1

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe assainissement non collectif de l'affectation provisoire du résultat 2019 à hauteur de + **194 027,86 €** *comme suit* :
 - à la couverture du besoin de financement en affectant **79 958,34 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
 - pour le solde de **114 069,52 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.

- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de – **79 958,34 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;

- **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.2.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe assainissement non collectif des salaires et charges patronales de personnels qui sont supportés sur le budget principal pour des missions relatives à l'assainissement non collectif ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement non collectif :

Pôle Assainissement/GEMAPI :

- 1 agent filière technique – catégorie A : 10 %
- 1 agent filière technique – catégorie A : 20 %
- 1 agent filière administrative – catégorie C : 20%

- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 30 000,00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.2.3

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement non collectif avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre		BP 2020	Chapitre		BP 2020
011	Charges à caractère général	161 600,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	144 571,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00	75	Autres produits de gestion courante	25 000,00
66	Charges financières	21 000,00	77	Produits exceptionnels	95 313,62
67	Charges exceptionnelles	5 000,00			
Total Dépenses Réelles		217 600,00	Total Recettes Réelles		264 885,07
023	Virement à la section d'investissement	161 354,59	002	Résultat d'exploitation reporté	114 069,52
Total Dépenses d'Ordre		161 354,59	Total Recettes d'Ordre		114 069,52
Total Dépenses de Fonctionnement		378 954,59	Total Recettes de Fonctionnement		378 954,59
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre		BP 2020	Chapitre		BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 354,59	10	Dotations, fonds divers et réserves	79 958,34
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000,00	13	Subventions d'investissement	17 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00			
Total Dépenses Réelles		178 354,59	Total Recettes Réelles		96 958,34
041	Opérations patrimoniales	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	161 354,59
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 958,34	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total Dépenses d'Ordre		79 958,34	Total Recettes d'Ordre		161 354,59
Total Dépenses d'Investissement		258 312,93	Total Recettes d'Investissement		258 312,93

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.2.3

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable des commissions finances et assainissement du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement non collectif avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET
ANNEXE GEMAPI**

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.3.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et GEMAPI du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2019 du budget annexe GEMAPI :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	54 380,22 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 150 965,00 €
Cumul des mandats émis	- 73 036,76 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	+ 132 308,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 5 846,32 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 18 232,84 €
- des mandats de l'exercice	- 23 923,16 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	+ 156,00 €

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI de l'affectation du résultat provisoire 2019 à hauteur de + **132 308,46 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **156,00 €** fait l'objet d'un simple report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean-François MANCEL



OBJET : FIXATION PRODUIT TAXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-16, L5214.21 et L5711.1 ;
- L'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) ;
- L'article 76 de la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- L'article 1530 bis du code général des impôts ;
- L'avis favorable des commissions finances et GEMAPI du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **FIXE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour les impositions dues au titre de 2020, à un montant de **150 000 €** ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.3.3

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.4.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et infrastructures et transports du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe transport à la demande dans les conditions décrites ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre		BP 2020
011	Charges à caractère général	950 100,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
	Total Dépenses Réelles	950 110,00
Total Dépenses de Fonctionnement		950 110,00

Chapitre		BP 2020
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de se	10 100,00
73	Impôts et taxes	740 000,00
74	Dotations, subventions et participations	74 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
77	Produits exceptionnels	126 000,00
	Total Recettes Réelles	950 110,00
Total Recettes de Fonctionnement		950 110,00

- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles de fonctionnement ;
- **DIT** que pour équilibrer ce budget, le budget principal verse une subvention d'un montant maximum de 126 000,00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET
ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES DE NEULLY-EN-THELLE

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.1.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU
BUDGET ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES DE NEUILLY-EN-THELLE**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités de Neuilly-en-Thelle :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 250,00 €
Cumul des mandats émis	- 506 580,00 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	- 503 330,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 529 622,08 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 500 000,00 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	- 3 250,00 €
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	- 32 872,08 €

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe de la zone d'activités de Neuilly-en-Thelle de l'affectation du résultat provisoire 2019 de la manière suivante :
- -503 330,00 € en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002
 - - 32 872,08 € en report d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-12511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.1.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE NEUILLY-EN-THELLE avec reprise anticipée du résultat provisoire de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
011	Charges à caractère général	1 363 797,92	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	
Total Dépenses Réelles		1 363 807,92	
002	Résultat d'exploitation reporté	503 330,00	
023	Virement à la section d'investissement	1 352 875,92	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 872,08	
Total Dépenses d'Ordre		1 889 078,00	
Total Dépense de Fonctionnement		3 252 885,92	
Chapitre		BP 2020	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de	1 900 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	10,00	
Total Recettes Réelles		1 900 010,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 352 875,92	
Total Recettes d'Ordre		1 352 875,92	
Total Recettes de Fonctionnement		3 252 885,92	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
Total Dépenses Réelles		0,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 872,08	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 352 875,92	
Total Dépenses d'Ordre		1 385 748,00	
Total Dépenses d'Investissement		1 385 748,00	
Chapitre		BP 2020	
Total Recettes Réelles		0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 352 875,92	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 872,08	
Total Recettes d'Ordre		1 385 748,00	
Total Recettes d'Investissement		1 385 748,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET
ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.2.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités de Noailles ainsi représentés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 145 075,56 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 160 000,00 €
Cumul des mandats émis	- 160 009,66 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	- 145 085,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 474 004,12 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 160 000,00 €
- des mandats de l'exercice	- 201 459,20 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	- 515 463,32 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.2.1

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe de la zone d'activités de Noailles de l'affectation du résultat provisoire 2019 de la manière suivante :
- - 145 085,22 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002
 - - 515 463,32 € en report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001
- **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20200305-050320-DC-I2521-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.2.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE NOAILLES avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2522-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Annexe à la délibération n° 050320-DC-I.2.5.2.2

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
011	Charges à caractère général	1 322 655,61	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	
66	Charges financières	100,00	
Total Dépenses Réelles		1 322 765,61	
002	Résultat d'exploitation reporté	145 085,22	
023	Virement à la section d'investissement	254 914,98	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 625 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	100,00	
Total Dépenses d'Ordre		2 025 000,20	
Total Dépenses de Fonctionnement		3 347 765,81	
Chapitre		BP 2020	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 025 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	10,00	
Total Recettes Réelles		2 025 010,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 322 755,81	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	100,00	
Total Recettes d'Ordre		1 322 855,81	
Total Recettes de Fonctionnement		3 347 865,81	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
16	Emprunts et dettes assimilées	41 695,95	
Total Dépenses Réelles		41 695,95	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	515 463,32	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 322 755,81	
Total Dépenses d'Ordre		1 838 219,13	
Total Dépenses d'Investissement		1 879 914,98	
Chapitre		BP 2020	
Total Recettes Réelles		0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	254 914,98	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 625 000,00	
Total Recettes d'Ordre		1 879 914,98	
Total Recettes d'Investissement		1 879 914,98	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2522-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET
ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.3.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités de Novillers/Sainte-Geneviève :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 145 024,72 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 678 839,46 €
Cumul des mandats émis	- 678 839,46 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	+ 145 024,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 593 662,34 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 673 750,00 €
- des mandats de l'exercice	- 23 620,72 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	+ 56 466,94 €

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe de la zone d'activités de Novillers/Sainte Geneviève de l'affectation du résultat provisoire 2019 de la manière suivante :
- + **145 024,72 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002
 - + **56 466,94 €** en report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001
- **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2531-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS -SAINTE GENEVIEVE

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.3.2

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS
SAINTE GENEVIEVE**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE NOVILLERS – SAINTE GENEVIEVE avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2019 dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2532-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
011	Charges à caractère général		2 501,00
66	Charges financières		1 680,00
Total Dépenses Réelles		4 181,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		145 333,39
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		1 680,00
Total Dépenses d'Ordre		147 013,39	
Total Dépenses de Fonctionnement		151 194,39	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de se		86 136,00
Total Recettes Réelles		86 136,00	
002	Résultat d'exploitation reporté		145 024,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 181,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de		1 680,00
Total Recettes d'Ordre		150 885,72	
Total Recettes de Fonctionnement		237 021,72	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
16	Emprunts et dettes assimilées		21 375,00
Total Dépenses Réelles		21 375,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		4 181,00
Total Dépenses d'Ordre		4 181,00	
Total Dépenses d'investissement		25 556,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
Total Recettes Réelles		0,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissem		56 466,94
40	Opérations d'ordre de transfert entre section		145 333,39
Total Recettes d'Ordre		201 800,33	
Total Recettes d'Investissement		201 800,33	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2532-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET
ANNEXE : ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES LOI NOTRe**

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.4.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOQC, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST, Yvon CORVELLEC.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE : ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES LOI NOTRe

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable de la commission finances du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe zone d'activités transférées Loi NOTRé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0,00 €
Cumul des mandats émis	- 0,00 €
Résultat 2019 de la section de fonctionnement	+0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	+ 0,00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0,00 €
- des mandats de l'exercice	- 0,00 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2019 de la section d'investissement	+ 0,00 €

Numéro de la Délibération : 050320-DC-I.2.5.4.1

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2020 du budget annexe des zones d'activités transférées Loi NOTRÉ sans affectation en fonctionnement et en investissement.

- **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2541-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRe

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions finances et développement économique, emploi, tourisme du 2 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE LOI NOTRe dont les termes sont joints en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'**annexe précitée**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2542-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Annexe à la délibération n° 050320-DC-I.2.5.4.2

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2020	
011	Charges à caractère général	100 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	
Total Dépenses Réelles		100 010,00	
Total Dépenses d'Ordre		0,00	
Total Dépenses de Fonctionnement		100 010,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre		BP 2020	
Total Dépenses Réelles		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00	
Total Dépenses d'Ordre		100 000,00	
Total Dépenses d'Investissement		100 000,00	
Chapitre		BP 2020	
75	Autres produits de gestion courante	10,00	
Total Recettes Réelles		10,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	
Total Recettes d'Ordre		100 000,00	
Total Recettes de Fonctionnement		100 010,00	
Chapitre		BP 2020	
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	
Total Recettes Réelles		100 000,00	
Total Recettes d'Ordre		0,00	
Total Recettes d'Investissement		100 000,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-I2542-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 28 février 2020
Date de l'affichage : 28 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 42 (+ 6 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 48

OBJET : RAM – CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE D PARISIS FONTAINE POUR LES PERMANENCES ET ATELIERS D'EVEIL

Numéro de la Délibération : 050320-DC-II.1

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Thierry REMOND, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, William DUMOLEYN, Philippe BOURLETTE, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel LE TALLEC, Alain PAILLARD, Joseph KARST.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à Mme Doriane FRAYER.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : Mme Nelly KERZAK, déléguée de la commune de Crouy en Thelle.

Numéro de la Délibération : 050320-DC-II.1

**OBJET : RAM – CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE D PARISIS FONTAINE
POUR LES PERMANENCES ET ATELIERS D'EVEIL**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'action sociale et des familles ;
- L'avis favorable de la commission enfance du 2 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AGREE** les modalités d'occupation consenties à titre gratuit par la commune de NOAILLES à la Communauté de communes Thelloise de la salle D PARISIS FONTAINE pour l'organisation de permanences administratives et d'ateliers d'éveil par le RAM ;
- **PRECISE** que la convention d'occupation correspondante prend effet à compter du 6 avril 2020 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention d'occupation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200305-050320-DC-II-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

Affichage : 10/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL